

DESS Développement, Coopération Internationale et Action Humanitaire  
(DCAH)  
Université Paris I Panthéon-Sorbonne  
2004/2005

La place des associations de migrants  
dans la solidarité internationale

Elodie MILLET  
Sous la direction de Adda BEKKOUCHE

**L'Université Paris I n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans les mémoires. Ces opinions doivent être considérés comme propres à leur auteur.**

## Résumé

Il existe en France plus d'un millier d'associations de migrants tournées vers la solidarité internationale. Ces associations, appelées Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (OSIM), mènent au quotidien des projets de développement dans les pays d'origine de leurs membres. Pourtant, les OSIM sont encore des acteurs peu visibles au sein de la *configuration développementiste*.

Très souvent issues de regroupements communautaires visant à surmonter les difficultés vécues au sein du pays d'accueil, les OSIM se sont peu à peu tournées vers des actions de solidarité internationale. Forts de cette activité, les responsables associatifs migrants ont progressivement constitué un réseau pour revendiquer une reconnaissance des OSIM comme acteurs de la solidarité internationale. Si la réponse des pouvoirs publics n'a pas été immédiate, des dispositifs d'appui aux OSIM ont fini par être mis en place.

Aujourd'hui, les OSIM disposent d'une plate forme nationale qui leur permet d'être représentées dans les instances de concertation au niveau national. Toutefois, les difficultés spécifiques qu'elles rencontrent dans leur action appellent au renforcement de dispositifs propres à les appuyer pour qu'elles deviennent plus efficaces.

Parallèlement, les OSIM disposent d'atouts spécifiques qui pourraient être mieux valorisés. Leur connaissance fine du terrain, les liens de proximité qu'elles entretiennent avec les bénéficiaires, sont des atouts qui leurs sont utiles mais pourraient l'être également à d'autres acteurs du développement. L'aide au développement est une activité complexe, qui nécessite une collaboration entre tous les acteurs qui y sont impliqués (acteurs publics au Sud comme au Nord, ONG du Sud comme du Nord, OSIM). Dans ce cadre, les spécificités des OSIM en font des acteurs qu'il serait pertinent d'intégrer à part entière.

## **Mots clés**

Organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM), développement, solidarité internationale, codéveloppement, associations de migrants.

## **Abstract**

More than one thousand migrants' organisations in France are dealing with international solidarity and are implementing, on a daily basis, development projects worldwide. However, these organisations are not very well-known within the development community.

Migrants' organisation were initially communitarian groups designed to link migrants together in order to help each other to overcome any difficulties they could face within their host country. These groups have later turned into international solidarity actions. Migrants' organisations directors have gradually organised themselves into a network to assert the recognition of their organisations as international solidarity actors. Public authorities' response was not immediate, but specific measures were soon set up to back up migrants' organisations.

Nowadays, these organisations have their own national platform in France and are often taking part in meetings between public authorities and non governmental actors. Although they are now part of the development community, they still face huge difficulties to carry out their actions and some specific measures should be taken to help them become more

efficient. Moreover, migrants' organisations have also specific advantages that should be used more in depth : very good knowledge of local culture and rules coupled with a very close relationship with local people. These assets are very usefull for their particular actions aimed to develop their home countries, but they could also be helpful for other development actors. Development aid is a complex activity. A real cooperation between all the actors (Southern and Northern public actors, Southern and Northern NGO's) is needed. Therefore, migrants' organisations should be included in this process, given to their specific advantages.

### **Key words**

Organisations of international solidarity resulting from migrations, development, international solidarity, migrants' organisations, codevelopment.

# Sommaire

<b>INTRODUCTION : LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DE LEURS PAYS D'ORIGINE .....</b>	<b>7</b>
<b>I. LES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES DES MIGRATIONS (OSIM), AU COEUR DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE .....</b>	<b>13</b>
A.    EMERGENCE ET STRUCTURATION DES OSIM .....	13
1) <i>Genèse du mouvement associatif migrant engagé dans la solidarité internationale.....</i>	<i>14</i>
2) <i>Structuration et renforcement des OSIM.....</i>	<i>21</i>
B.    LES OSIM ET LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT AUJOURD'HUI.....	31
1) <i>Panorama des OSIM .....</i>	<i>31</i>
2) <i>Les projets de développement portés par des migrants.....</i>	<i>38</i>
<b>II. RENFORCER LE ROLE DES OSIM DANS LA SOLIDARITE INTERNATIONALE.....</b>	<b>44</b>
A.    LES SPECIFICITES DES OSIM COMME ACTEURS DU DEVELOPPEMENT .....	44
1) <i>Les atouts des OSIM dans leurs actions en faveur du développement .....</i>	<i>44</i>
2) <i>Difficultés rencontrées et limites à l'action des OSIM.....</i>	<i>51</i>
B.    VALORISER L'APPORT DES MIGRANTS AU DEVELOPPEMENT DE LEURS PAYS D'ORIGINE .....	58
1) <i>Renforcer les moyens d'action des OSIM.....</i>	<i>58</i>
2) <i>Intégrer les migrants dans la configuration développementiste.....</i>	<i>65</i>
<b>CONCLUSION : LES OSIM, PORTEUSES DE NOUVELLES CONCEPTIONS DU DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>76</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>87</b>

## Introduction : Les associations de migrants, acteurs du développement de leurs pays d'origine

Il existe en France plus d'un millier d'associations animées par des migrants et engagées dans des actions de solidarité internationale. Ces associations, encore peu visibles au sein de la *configuration développementiste*<sup>1</sup>, mènent tout comme leurs consœurs Organisations Non Gouvernementales *classiques*, des projets de développement à l'international. Elles n'en ont pas moins une histoire propre et des caractéristiques spécifiques. Nous désignerons ces associations par le terme Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (OSIM), dont une définition a été donnée par C. Daum en ces termes : « *associations à but non lucratif constituées par des personnes issues de l'immigration et ayant tout ou partie de leurs activités tournées vers la solidarité internationale avec le pays d'origine* »<sup>2</sup>.

Le choix de ce sujet comme thème de mémoire n'est pas anodin. Mes réflexions sur le développement m'ont amenées à penser qu'impulser des dynamiques de l'extérieur n'était pas la meilleure façon de contribuer au développement des pays du Sud. J'ai ainsi décidé de ne pas effectuer mon stage au sein d'une ONG classique. Progressivement, j'ai pris connaissance de l'existence des OSIM, qui menaient des actions de développement dans les pays d'origine de leurs membres. Il m'a semblé que ces associations étaient

---

<sup>1</sup> « On appellera *configuration développementiste* cet univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent ou gèrent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables. », JP O DE SARDAN, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Editions Karthala, 1995, p.7.

<sup>2</sup> C. DAUM, *Typologie des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, Groupe de recherches et d'études Migrations et transformations sociales (GREM), 2000, p. 3.

porteuses de nouvelles manières de « *faire du développement* ». J'ai dès lors choisi d'effectuer mon stage dans ce milieu associatif spécifique et d'en faire mon sujet de mémoire.

Le stage, effectué au sein de la Fédération des Associations Franco-Africaines de Développement (FAFRAD), m'a permis d'aborder cette problématique de l'intérieur. La FAFRAD apporte un appui aux migrants dans le montage de projets de deux types : projets individuels de création d'entreprise (en France ou dans le pays d'origine) et projets associatifs de développement du pays d'origine. J'ai, pour ma part, été chargée de l'accompagnement des porteurs de projets de développement.

La FAFRAD accompagne principalement des migrants d'origine africaine, en particulier de la vallée du fleuve Sénégal. J'ai par conséquent été plus spécifiquement sensibilisée aux associations intervenant dans ces régions. Les ressources issues du stage ont été complétées par des sources externes (lectures, rencontres avec d'autres acteurs associatifs). Toutefois, les OSIM dont les membres sont originaires d'Afrique (Afrique subsaharienne ou Maghreb) sont largement surreprésentées par rapport à celles qui interviennent dans des pays d'Asie ou d'Amérique latine et il a été très difficile de trouver des informations sur ces dernières. J'ai par conséquent choisi de me limiter à l'analyse des OSIM intervenant sur le continent africain.

Les OSIM auxquelles je me suis intéressées sont celles dont le siège social est implanté en France. Rappelons qu'il existe pourtant de telles associations dans la plupart des pays d'immigration. Le temps disponible dans le cadre de ce mémoire ne m'a pas permis d'appréhender la réalité des OSIM dans tous ces pays.



Le titre même du mémoire appelle quelques précisions terminologiques. Pour qualifier les responsables associatifs des OSIM, nous utiliserons de préférence le terme *migrant*. Le couple *émigré/immigré* pourra cependant être utilisé, pour les indications qu'il fournit sur le processus migratoire. L'utilisation de l'un ou l'autre terme dépendra en effet du point de vue adopté : *émigré*, lorsqu'on se place du point de vue des pays d'origine et *immigré* lorsqu'on se rapporte à la situation dans le pays d'installation. Le terme *migrant* a l'avantage de faire référence de façon simultanée au double point de vue. Nous regrettons toutefois qu'il n'existe pas, en français, de terme qui ne mette pas en jeu l'idée de parcours migratoire. En effet, la plupart des *migrants* qui sont engagés au sein d'une OSIM ne sont plus dans une logique de déplacement mais bien dans une logique d'installation. Le terme *settler*, en anglais, leur correspondrait plus exactement.

Une littérature scientifique abondante existe sur le lien entre développement et migrations. Ces écrits s'interrogent sur la contribution des migrants au développement de leurs pays d'origine. La plupart des auteurs abordent ce thème à travers les transferts financiers effectués de façon régulière par les migrants à destination de leurs proches restés au pays. Ces apports financiers peuvent être très importants, dans certains pays, ils représentent des montants deux fois supérieurs à l'aide publique au développement. Certains auteurs mettent également en lumière les contributions matérielles des migrants telles que les investissements immobiliers réalisés en prévision d'un éventuel retour au pays. D'autres encore parlent de contributions immatérielles telles que la promotion des changements de mentalités. Dans le cadre de ce mémoire, nous ne nous intéresserons pas spécifiquement à ces contributions personnelles que peuvent véhiculer les migrants dans

leurs pays d'origine. Nous nous limiterons aux apports collectifs qui passent par les activités des OSIM, en particulier les projets de développement.

Du côté des politiques publiques, le lien entre migrations et développement est souvent lié au terme de *codéveloppement*. Nous avons choisi de ne pas non plus aborder la question sous cet angle, en raison de la multiplicité d'acceptations que ce terme recouvre. Historiquement, l'expression *codéveloppement*, apparue au milieu des années 70 dans le contexte du débat sur le *Nouvel Ordre Economique International*<sup>3</sup>, fait référence à un développement co-partagé entre le Nord et le Sud, pour une meilleure répartition des richesses au niveau planétaire. En France, l'expression est réapparue sur la scène publique en 1997, suite à la sortie du rapport de Sami Naïr, intitulé *La politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*<sup>4</sup>. Ce rapport, conçu comme une alternative aux politiques migratoires, se base sur une conception qui fait du développement une condition de stabilisation des flux migratoires (plus de développement pour moins d'immigration). Il se réfère pourtant à un postulat qui n'est pas prouvé : à court terme le développement entraîne au contraire une augmentation des flux migratoires. Aujourd'hui, le terme de *codéveloppement*, qui donne lieu à la mise en oeuvre de politiques publiques spécifiques, a acquis une acception encore différente. Il désigne « *toute action d'aide au développement [...] à laquelle participent des migrants vivant en France* ». Ces actions concernent « *aussi bien les immigrés qui désirent retourner dans leur pays pour y créer une activité que ceux qui, tout en étant durablement établis en France, sont disposés à investir dans leur pays*

---

<sup>3</sup> 1969-1978 : Certains auteurs s'opposent à la théorie néoclassique du développement et se tournent vers de nouvelles stratégies : nécessité de mettre en place des réformes institutionnelles pour garantir la satisfaction des besoins essentiels.

<sup>4</sup> S. NAÏR, *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*, Ministère des affaires étrangères, Paris, 1997.

*d'origine pour y promouvoir des activités productives et y réaliser des projets sociaux ou souhaitent faire profiter leur pays d'origine de leurs compétences, de leur savoir-faire et de leurs réseaux de relations »<sup>5</sup>.*

Enfin, le discours que l'on retrouve le plus souvent au sein du mouvement associatif, aborde le lien entre migrations et développement en référence à une double dimension généralement évoquée par l'expression « *ici et là-bas* ». Ainsi, les actions des associations de migrants recouvriraient un double aspect : « *intégration ici, développement là-bas* ». Nous verrons cependant qu'aujourd'hui, beaucoup d'OSIM se consacrent exclusivement au développement des pays d'origine de leurs membres. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéresserons uniquement aux activités des OSIM tournées vers le développement, sans s'attarder sur celles qui poursuivent objectif d'intégration dans le pays d'origine.

Nous nous interrogerons en particulier sur les caractéristiques spécifiques des OSIM comme acteurs du développement. Nous tenterons de savoir si l'origine de leurs fondateurs implique une façon différente de « *faire du développement* ». Nous observerons la place que ces acteurs occupent effectivement aujourd'hui au sein de la configuration développementiste, en France, ainsi que celle qu'ils pourraient occuper.

Dans une première partie, nous tâcherons de faire un historique de ce mouvement associatif, afin de montrer comment les OSIM se sont progressivement imposées en tant qu'acteurs à part entière du développement de leurs pays d'origine. Nous tenterons ensuite

---

<sup>5</sup> C. CONNAN (Ambassadeur délégué au codéveloppement), *Le codéveloppement, présentation générale*,

de mettre en lumière ce qui fait la spécificité de ces acteurs. Il s'agira alors de distinguer leurs atouts mais également les limites qu'elles rencontrent dans leur action. Cet aperçu nous permettra de proposer des pistes pour renforcer le rôle des OSIM dans la solidarité internationale.

## **I. Les Organisations de solidarité internationale issues des migrations (OSIM), au coeur de la solidarité internationale**

Lorsqu'on évoque les acteurs du développement, on retrouve souvent la liste suivante : organisations intergouvernementales, coopérations bilatérales, Organisations non gouvernementales. A cette liste s'ajoute désormais de façon relativement unanime les collectivités territoriales, à travers la coopération décentralisée. Il existe pourtant d'autres acteurs de l'aide au développement, qui ont leur propre façon d'agir : les Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (OSIM). Si l'émergence et la structuration de ces dernières ont été progressives, leur dynamisme est aujourd'hui réel. Nous retrouvons de telles associations chez les migrants de multiples régions (Afrique subsaharienne, Maghreb, Asie, Océan Indien), qui agissent dans des domaines d'activité variés (accès aux services de base, éducation, activités créatrices de revenus, action culturelle...).

### **A. Emergence et structuration des OSIM**

Les premières associations de migrants sont apparues en France dans les années 1970, suite à d'importants flux migratoires en provenance d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Si l'objectif de ces premières associations a souvent été la résolution de difficultés vécues par les *primo-arrivants*<sup>6</sup>, nous verrons comment certaines d'entre elles ont décidé par la suite de mener des projets de développement dans leurs pays d'origine.

Progressivement, ces associations ont cherché à se regrouper en réseaux pour revendiquer une reconnaissance de la part des institutions ainsi que des autres acteurs du développement. Les pouvoirs publics ont peu à peu pris conscience de l'importance de ces nouveaux acteurs, de nouvelles politiques publiques ont été mises en place, contribuant au renforcement des OSIM au sein de la configuration développementiste.

### **1) Genèse du mouvement associatif migrant engagé dans la solidarité internationale**

Dans les années 1970, de nombreux migrants originaires d'un même village, d'une même région, voire d'un même pays, ont commencé à s'organiser au sein de collectifs. Tournés à l'origine vers la résolution de difficultés vécues au sein du pays d'accueil, ces collectifs se sont progressivement orientés vers des actions de solidarité internationale, visant à promouvoir le développement de leurs pays d'origine.

#### **a. Les premières associations de migrants : la solidarité communautaire**

L'histoire des premières associations de migrants est peu connue du fait de leur caractère informel. Jusqu'en 1982, le décret de 1939 restreignait l'accès au statut juridique de la loi 1901 pour les étrangers. Plusieurs groupements informels de migrants ont cependant été constitués avant cette date. Ils étaient mus d'une part par un objectif d'entraide entre les migrants originaires d'une même région au sein du pays d'accueil, d'autre part par un principe de solidarité avec les régions d'origine. Parallèlement, la majorité des migrants apportaient individuellement une aide aux familles restées au pays.

---

<sup>6</sup> Les personnes récemment arrivées sur le sol français.

Peu à peu, des initiatives de solidarité envers le pays d'origine ont été menées collectivement au sein d'associations.

L'émergence des premières associations de migrants semble en partie liée à des modes de fonctionnement des sociétés d'origine, transposés dans le pays d'accueil. Pour les associations marocaines, Thomas LACROIX, chercheur au Laboratoire Migrinter, se réfère à la tradition Amazigh de gestion collective des biens publics du village et du terroir agricole<sup>7</sup>. Chaque villageois se doit d'assumer en son temps sa part des charges collectives. Cette pratique du collectivisme, les migrants d'origine rurale l'auraient emportée avec eux en quittant le village. De la même façon, Patrick GONIN, du même laboratoire, évoque la part des traditions dans la constitution des associations de migrants issus de la vallée du fleuve Sénégal<sup>8</sup>. L'auteur fait référence à la place du village, réservée aux hommes adultes, pour échanger sur la vie du village. L'équivalent de ces places aurait été reproduit au sein des foyers de migrants dans des « *villages bis* », dès que les immigrants originaires d'un même village étaient assez nombreux.

A ces pratiques d'action collective transposées dans la société d'accueil, se superposent les contributions financières personnelles des migrants à destination de leurs proches restés au pays. Pour les migrants marocains, T.LACROIX<sup>9</sup> distingue deux types de charges : les transferts pour la collectivité et les rapatriements à titre personnel. Les

---

<sup>7</sup> T.LACROIX, « Les organisations de solidarité internationale issues de l'immigration marocaine », *Passerelles*, n°28, 2004, pp. 89-99.

<sup>8</sup> P.GONIN, « Migrations développement : les utopies des années 90 », in Institut Panos Paris, *D'un voyage à l'autre : Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Institut Panos et Editions Karthala, 2001, pp. 25-46.

<sup>9</sup> T.LACROIX, « Les organisations de solidarité internationale issues de l'immigration marocaine », *Passerelles*, op. cit.

premières sont destinées au collectif villageois et comprennent la contribution aux charges collectives. Elles peuvent être régulières ou occasionnelles, servant par exemple à soutenir le village en cas de sécheresse ou à financer de gros travaux. C'est au sein de ces charges que l'auteur voit l'origine du financement du développement des villages d'origine par les associations de migrants. La seconde charge est constituée par les rapatriements à titre personnel. Ces investissements sont utilisés pour des projets immobiliers ou pour la création d'une petite activité économique. Ils constituent une forme d'épargne qui assure au migrant la possibilité de rentrer au village, lui permettant de faire le lien entre les deux espaces, ici et là-bas.

Du côté des migrants originaires de la vallée du fleuve Sénégal, l'épargne fonctionne de façon relativement similaire. P.GONIN<sup>10</sup> distingue trois types d'épargne. La première épargne est liée à une dette contractée d'une part auprès d'un ami, un commerçant, ayant prêté les sommes nécessaires au départ du migrant et d'autre part, auprès de la famille, en compensation de la perte d'une force de travail. Les deux autres types d'épargne correspondent aux charges citées par T.LACROIX : une épargne personnelle liée à une volonté de retour et une charge collective, acquittée auprès du « *village bis* ». Cette dernière sera utilisée de deux façons : pour cotiser à une caisse de solidarité qui fait office de « sécurité sociale » des migrants, ou pour contribuer au financement de grands projets sociaux dans le village d'origine. Ce type d'investissement constituera la base des futurs projets de développement portés par les migrants.

---

<sup>10</sup> P. GONIN, « Migrations développement : les utopies des années 90 », in Institut Panos Paris, *D'un voyage à l'autre : Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, op. cit.



L'émergence des associations de migrants est également liée aux conditions de vie de ces derniers au sein de la société d'accueil. Les difficultés vécues au cours du séjour en migration peuvent être surmontées plus aisément au sein d'un collectif. De nombreuses associations de migrants sont ainsi nées d'une volonté d'organiser un système d'entraide pour vaincre les coups durs vécus au sein du pays d'accueil.

L'Union des associations burkinabés d'Ile-de-France (UABF), créée en 1974, en fournit un exemple. Confrontés à des difficultés pour assurer un enterrement digne à un de leurs compatriotes, plusieurs travailleurs migrants burkinabés ont senti la nécessité de se constituer en association pour venir en aide à leurs pairs. Ils ont ainsi créé l'UABF, comme une structure d'entraide ouverte à tous les migrants burkinabés.

Pour de nombreux migrants, ce sont les luttes pour améliorer leurs conditions de vie en France et, au-delà, pour le respect de leurs droits et de leur dignité, qui sont à l'origine de l'engagement associatif. C'est également par le biais de ces premières associations que les responsables associatifs migrants ont pu pénétrer peu à peu la société française. Ils ont permis de jeter les bases d'un rapprochement entre les migrants, les associations anti-racistes et les services locaux aux associations (Maisons des associations, services des associations au sein des Mairies...). Les responsables associatifs migrants ont donc commencé à s'insérer dans le tissu associatif français.

#### **b. Les premiers projets de développement portés par des migrants**

Pour les associations africaines de type « *village bis* » au sein des foyers d'accueil, les premiers projets consistaient en des constructions d'infrastructures, financées à partir des caisses de solidarité et d'entraide qu'ils avaient constituées. Ces investissements

étaient, dans un premier temps, largement réalisés dans une volonté de garder un lien avec le village et de bénéficier d'une reconnaissance sociale de la part des villageois restés au pays. Le « *village bis* » rappelait de la sorte son existence aux villageois, à travers des réalisations de grande envergure (écoles, mosquées).

La double composante de ces associations, caisse de solidarité et d'entraide au sein de la société d'accueil et caisse servant aux investissements dans le pays d'origine, était relativement contraignante pour leurs membres. Il était difficile de s'opposer aux décisions d'investissement qui y étaient prises, au risque d'être exclu du groupe et de perdre ainsi le droit à une aide en cas de besoin<sup>11</sup>. Par ailleurs, la plupart des premiers investissements réalisés par les migrants au sein des « *villages bis* » étaient plus des projets de *maintenance sociale*<sup>12</sup> que de *développement*<sup>13</sup>, à proprement parler.

Ces blocages ont incité certains migrants à créer leurs propres associations, distinctes des « *villages bis* », pour mener des projets de développement qu'ils jugeaient plus pertinents. Les associations ainsi créées bénéficiaient de l'expérience acquise au sein des premières associations de migrants, tout en se détachant des systèmes de contraintes qu'elles impliquaient. Avec la prise de distance de certains migrants vis-à-vis des premières structures d'entraide et la promotion de projets d'innovation sociale, les OSIM sont devenues des acteurs du changement social de leurs pays d'origine.

---

<sup>11</sup> *ibid.*, p.41.

<sup>12</sup> Ces projets ne cherchaient pas à promouvoir des formes de changement social au sein des régions d'intervention.

<sup>13</sup> Nous nous référons ici à une définition socio-anthropologique du développement donnée par JP O DE SARDAN : « *Ensemble de processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou de techniques, et/ou de savoirs.* » *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, op. cit

Si les associations africaines nées au sein de *villages bis* ont une histoire un peu particulière, tous les projets de développement initiés par les associations de migrants ont été conditionnés par les circonstances de leur émergence. Nous avons vu que beaucoup d'OSIM sont nées d'organisations d'entraide dont les actions bénéficiaient aux personnes nouvellement arrivées dans le pays de résidence. Confrontés à des difficultés au sein du pays d'accueil, les migrants ont transposé les solutions qu'ils avaient trouvés ici dans les projets initiés dans le pays d'origine. A titre d'exemple, les projets d'éducation portés par les organisations maliennes de France au Mali sont nés en partie d'une prise de conscience en France des enjeux de l'éducation et de l'alphabétisation comme source de promotion sociale et économique.

L'Association pour le Développement du Burkina (ADB), accompagnée au cours du stage, en fournit un autre exemple. Après avoir suivi une formation au problème du VIH/SIDA par la fédération AIDES<sup>14</sup>, les fondateurs d'ADB ont constaté que les migrants africains étaient les populations les plus touchées par le virus au sein de la société française. L'association a ainsi commencé par faire de la sensibilisation au VIH/SIDA au sein de foyers de migrants burkinabés. Forts de cette première expérience et constatant l'ampleur des ravages causés par le virus dans leur pays d'origine, les membres d'ADB ont décidé de faire de la lutte contre le VIH/SIDA au Burkina-Faso leur objectif principal. Cet exemple illustre comment des projets à l'international ont pu être initiés à partir de problématiques rencontrées en France : prise de conscience d'un problème ici, avant d'en faire un axe d'intervention là-bas.

---

<sup>14</sup> Association de lutte contre le SIDA.

Plusieurs responsables associatifs migrants expliquent également l'émergence des projets de développement par le décalage observé entre les conditions de vie dans le pays d'accueil et celles de leurs concitoyens restés au pays. Les retours ponctuels au pays sont un facteur clé de cette prise de conscience. A cette occasion, les migrants constatent que les difficultés vécues lors du séjour en migration sont largement en deçà de celles auxquelles sont confrontés leurs proches restés au pays. Avec cette prise de conscience vient le désir de mener des actions pour améliorer leurs conditions de vie. Parfois, au cours de ces séjours, les migrants sont sollicités directement par des associations locales pour les soutiennent dans leurs actions.

Une fois que la décision d'intervenir dans le pays d'origine a été prise, certains migrants interviennent seuls, mais la plupart s'organisent en association. La décision de mener ces projets au sein d'une association et non individuellement répond alors à un argumentaire similaire à celui qui explique la formation des réseaux. L'organisation est synonyme d'assurance. Une mise en commun des fonds permet de répartir le risque sur plusieurs familles. L'organisation permet la division du travail. Chaque migrant dispose de compétences particulières, en les mettant en commun, la qualité des projets se trouve améliorée. Enfin, l'organisation permet la mobilisation de fonds plus conséquents. En terme de volume, le regroupement permet de financer des projets de plus grande envergure. On passe dès lors d'une volonté spontanée d'intervenir pour promouvoir le développement du pays d'origine à la mise en œuvre d'une action collective.

Une des principales contributions des premiers projets de développement initiés par les migrants a été de réussir à réunir les villageois dans des instances communes, ce qui a permis par la suite de renforcer leur ouverture à d'autres projets. Ainsi, la création de

groupements d'achat a souvent permis aux migrants d'initier chez les villageois une dynamique d'organisation collective et l'acquisition d'une expérience de mise en œuvre de projets de développement. Pour répondre aux initiatives des migrants, plusieurs associations sont nées au sein des villages, constituant un relais local pour les associations de migrants. Sous l'effet de l'action des OSIM, la société d'origine a changé ses modes d'organisation pour s'approprier de nouveaux savoir-faire, de nouvelles connaissances et compétences dans le domaine social, associatif, voire économique.

Les premières associations de migrants sont nées sous l'impulsion de divers facteurs : transposition de systèmes de fonctionnements originels au sein de la société d'accueil, nécessité de s'entraider pour surmonter les difficultés quotidiennes,... Certaines de ces associations se sont progressivement tournées vers des activités de solidarité à destination de leurs concitoyens restés au pays. Elles sont ainsi devenues des actrices à part entière du développement des pays d'origine.

## **2) Structuration et renforcement des OSIM**

Forts de leur expérience dans la gestion associative et dans le montage de projets de développement, les responsables associatifs migrants ont progressivement revendiqué un statut au sein de la configuration développementiste. La lutte pour cette reconnaissance s'est faite à travers la construction de réseaux associatifs. La réponse des pouvoirs publics est venue progressivement, renforçant leur intégration dans les dispositifs institutionnels.

## **a. La mise en place d'un réseau pour la reconnaissance des OSIM**

La lutte pour la reconnaissance des OSIM doit beaucoup à un combat antérieur, celui des associations de travailleurs migrants pour l'accès au statut d'association loi 1901, obtenu en 1982. A partir de cette première victoire, les associations tournées vers la solidarité internationale ont pu s'organiser pour revendiquer une reconnaissance au même titre que les autres acteurs de la solidarité internationale.

Les premières revendications des associations de migrants tournées vers la solidarité internationale ont été largement soutenues et appuyées par des associations *autochtones*. Un entretien réalisé auprès de Yéra DEMBELE, Président de la FAFRAD, nous a permis de revenir sur l'histoire de ce réseau. A l'origine de ce combat, plusieurs mouvances ont agi parallèlement. Il est possible d'en distinguer au moins trois. La première, soutenue par des associations telles que l'Institut Panos, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), la Cimade<sup>15</sup> ou le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR), s'est organisée autour de ressortissants des pays de la vallée du fleuve Sénégal. Elle a donné naissance au *Réseau des associations de la vallée du fleuve Sénégal*, réunissant une partie des associations de ressortissants de cette région. La deuxième mouvance, dont faisait partie le collectif *Liaison et action contre la faim* (LIACOFA) était soutenue par des militants engagés dans la critique des pratiques de la solidarité internationale (comme « *charity business* »). La dernière mouvance, organisée autour de l'association *Immigration et Développement au Sahel* (IDS), abordait le lien entre migrations et développement à travers la question de la

---

<sup>15</sup> Service oecuménique d'entraide

gestion des flux migratoires. Ces différentes mouvances, si elles se retrouvaient sur la nécessité d'accorder plus de reconnaissance aux associations de migrants tournées vers la solidarité internationale, se distinguaient sur le rôle qu'elles voulaient faire jouer à ces associations : partenaires des ONG existantes, acteurs indépendants au sein de la configuration développementiste ou partenaires des pouvoirs publics dans la gestion des flux migratoires.

A l'époque, le discours dominant sur le lien entre le développement et les migrations se focalise sur l'égalité suivante : plus de développement pour moins de migrations. Alors ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles PASQUA participe de ce discours : « *On peut prendre toutes les décisions administratives possibles, on ne résoudra le problème de l'immigration, de l'Est comme du Sud, que par le développement des pays d'origine. Actuellement on cumule tous les risques : la poussée démographique et l'effondrement des ressources chez eux pendant que, chez nous, on sclérose des terres fertiles. Tout cela risque de se payer un jour.* »<sup>16</sup> Pour de nombreux défenseurs des OSIM, ce discours occulte la contribution que les migrants apportent au développement des pays d'origine. Les réseaux qui se mettent alors en place cherchent à influencer sur cette conception du lien entre migrations et développement.

Le colloque *Immigration et développement du Sahel*, qui a eu lieu à Evry en 1992, marque un point fort de cette mobilisation. Organisé conjointement par le Réseau des

---

<sup>16</sup> *Le monde*, 3 juin 1993, cité par C. Condamines, « Préface : Migrations et coopération internationale », in Institut Panos, *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.11.

*associations de la vallée du fleuve Sénégal* et des associations *autochtones*, il a réuni des institutions (Ministère de la Coopération et du développement, Ministère des affaires sociales, Fonds d'action sociale) ainsi que des représentants des collectivités locales (Conseil National des Villes, Cités Unies France...).

Pour les organisateurs de ce colloque, il y a un paradoxe et un manque à gagner à vouloir faire de la coopération internationale contre ou sans les immigrants. Charles CONDAMINES, alors directeur de l'Institut Panos, se fait le défenseur des associations issues de l'immigration et de leurs spécificités : *« elles ont acquis le droit d'être intégrées, à part entière, dans la famille des acteurs de la coopération internationale [...] pour y apporter les atouts que sont leur inestimable connaissance du terrain, l'épaisseur humaine de leur expérience et la multiplicité des liens personnels qui les relient aux villages »*<sup>17</sup>. Les militants associatifs souhaitent en effet mettre en valeur les atouts propres des associations de migrants. A l'heure des interrogations sur la pérennité des projets de développement, la proximité culturelle qui existe entre les migrants porteurs de projets et les bénéficiaires est mise en avant comme la garantie d'une meilleure appropriation des projets.

La **présence** de collectivités locales engagées dans des processus de jumelage avec des municipalités de pays d'émigration, témoigne de leur engagement dans des partenariats avec les OSIM. Les représentants de villes jumelées ainsi que les migrants impliqués dans ces partenariats y ont relaté leurs expériences d'actions déjà menées grâce à une collaboration tripartite : villes françaises, associations de migrants et villageois. Ces témoignages mettent en avant la triple contribution des migrants : cofinancement de projets

---

<sup>17</sup> C.CONDAMINES, Compte rendu du Colloque d'Evry, in Institut Panos, *Quand les immigrants du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 79-80.



dans les pays d'origine, conseil et appui auprès des élus locaux en charge de la coopération, sensibilisation aux questions de développement dans les villes de résidence.

Enfin, certaines institutions nationales ont participé au Colloque d'Evry, témoignant de la volonté partagée de mettre en place une véritable coopération entre tous les acteurs de la solidarité internationale. A cette occasion, un message écrit de Marcel DEBARGES, alors ministre délégué à la coopération et au développement, rappelle que la contribution des migrants au développement des pays d'origine commence alors à devenir un sujet de préoccupation des pouvoirs publics.

Si les premières mobilisations en faveur de la reconnaissance des migrants comme acteurs du développement se caractérisaient par une pluralité d'approches, la nécessité de structurer le mouvement des associations de migrants, était unanimement reconnue. C'est dans cet esprit que sont nées tout d'abord des fédérations, telles la *Fédération des Associations Franco Africaines de Développement* (FAFRAD) et le *Comité Immigration Développement Sahel* en 1992 ou le *Réseau des associations la vallée du fleuve Sénégal* en 1993.

Suite à la création de ces fédérations, il y a eu plusieurs tentatives de regroupement en une plate forme nationale. Les dissensions existant entre les diverses mouvances ne permettaient pas aux OSIM de parler d'une seule voie, donc de peser au niveau institutionnel. En 1996, la naissance de la *Coordination des Associations de Solidarité Africaines* (CASA) témoigne de cette tentative de dépasser les clivages. Bien que cette plate-forme n'ait pas fait l'unanimité, elle a cependant permis d'amorcer un dialogue avec les pouvoirs publics.

Des instances de concertation avec certaines institutions nationales se mettent progressivement en place, en particulier avec le Ministère de la coopération, via des réunions à la Commission Coopération Développement (CCD). En 1997, le premier groupe de travail OSIM est mis en place au sein de la CCD. La même année, aux Assises de la solidarité internationale, les OSIM étaient présentes et ont participé aux débats. Cet évènement marque l'entrée des OSIM dans les espaces de concertation sur la solidarité internationale au niveau national.

La structuration des OSIM s'est faite progressivement : reconnaissance des associations de migrants par l'accès au statut loi 1901, émergence de fédérations et création d'une plate forme nationale. La constitution d'un réseau pour la reconnaissance des OSIM a permis de faire sortir ces dernières de l'anonymat, en contribuant à porter leurs revendications au sein des instances nationales de concertation sur la solidarité internationale.

## **b. Reconnaissance institutionnelle et renforcement des OSIM**

Si les premières mobilisations associatives pour la reconnaissance des OSIM n'ont pas été exemptes de dissensions, il en est de même au niveau des réponses apportées par les pouvoirs publics. Dès les prémices de la prise en compte de ces nouveaux acteurs au niveau national, deux conceptions s'opposent entre le Secrétariat d'Etat à la Coopération (puis le Ministère des Affaires Etrangères après la réforme de 1998) d'un côté, et le Premier Ministre et le Ministère de l'Intérieur, de l'autre.

En 1997, alors que le gouvernement JOSPIN est confronté au mouvement des « sans papiers », le Premier ministre commande un rapport à Sami NAIR, professeur de sciences politiques à Paris VIII. Ce *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires* établit un lien explicite entre l'immigration et le développement des pays d'origine. Sami NAIR prône une nouvelle politique de codéveloppement visant à «*renforcer l'intégration en France tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine* »<sup>18</sup>. Ce texte, dès sa sortie, a été vivement critiqué par le milieu associatif (qui l'accuse de promouvoir une aide au retour masquée), mais également au niveau du Secrétariat d'Etat à la coopération où l'on rejette le lien entre les projets de développement des migrants et gestion des flux migratoires. La création de la Mission Interministérielle Codéveloppement et Migration (MICOMI) résulte du rapport NAIR. Elle a pour vocation de faciliter les réflexions sur le développement mené avec les migrants. Ainsi, au-delà des débats houleux sur les non-dits du rapport NAIR, force est de constater qu'il a contribué à mettre le rôle des migrants dans le développement des pays d'origine à l'agenda politique.

Parallèlement, au niveau du Secrétariat d'Etat à la Coopération et à la Francophonie (puis du Ministère des Affaires Etrangères), des initiatives sont prises pour s'emparer de ce dossier. Dès février 1997, un groupe de travail spécifique est créé au sein de la Commission Coopération Développement. Il existera jusqu'en juillet 1999 et sera remplacé par le groupe de travail « *Organisations de solidarité internationales issues de*

---

<sup>18</sup> S.NAIR, *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*, Ministère des affaires étrangères, Paris, 1997.

*l'immigration et Développement* », installé par Charles JOSSELIN le 8 juin 2000. Ce groupe de travail a pour objectifs de favoriser la reconnaissance des OSIM et de valoriser leur contribution au développement des pays d'origine. Il cherchera à appuyer un processus d'organisation interne de ces associations et de définir un programme d'appui pour soutenir leur action. Le groupe a auditionné 30 structures (fédérations ou réseaux d'OSIM, associations), rédigé un document-programme sur la place des personnes issues de l'immigration dans le développement et a contribué à la mise en place en 2002 du Forum des Organisations issues des migrations (FORIM).

Au niveau institutionnel, un troisième acteur s'intéresse à l'époque aux OSIM : le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI). Le décret du 10 février 1999, instituant le HCCI, prévoit que cette nouvelle institution représentant la société civile française auprès du premier Ministre comprendrait aussi « *des personnes appartenant aux collectifs d'organisations de migrants chargés de leur intégration en France, en liaison avec leur pays d'origine* »<sup>19</sup>. Le HCCI se penche alors également sur le sujet, en l'abordant sous les angles de la reconnaissance de ce type de coopération, de son insertion cohérente dans la méthodologie de la coopération et de sa valorisation. Un groupe de travail spécifique, intitulé « *Flux migratoires et développement* », y est créé.

Si, dès 1997, plusieurs structures institutionnelles de réflexion sur le lien entre les migrations et le développement se mettent en place, ce n'est qu'à partir de 2002 que les pouvoirs publics adoptent une politique plus volontariste et mettent en place des dispositifs

---

<sup>19</sup> Décret portant création du Haut Conseil de la Coopération Internationale, article 3, 10 février 1999.

concrets d'appui aux OSIM. 2002 apparaît comme l'année de la consécration du rôle des associations de migrants dans la solidarité internationale.

En mars, le Forum des Organisations de Solidarité Internationales Issues des Migrations (FORIM) est créé. C'est l'aboutissement des deux groupes de travail qui se sont succédé à la CCD de 1997 à 1999, puis de juin 2000 à mars 2002. Le FORIM est conçu comme une plate-forme nationale de fédérations et de regroupements d'OSIM. Il représente en quelque sorte l'aboutissement des tentatives de structuration du mouvement associatif migrant tourné vers la solidarité internationale. Les principales fonctions qui lui sont attribuées sont de : représenter les OSIM auprès des pouvoirs publics, valoriser leur apport à la coopération internationale, faciliter leur intégration au sein de la configuration développementiste et favoriser leur accès aux dispositifs d'appui dans leurs actions de solidarité internationale.

Le FORIM gère également le premier outil de cofinancement public des projets de développement des migrants, le PRA-OSIM. Cette aide financière, d'un montant maximal de 15 000 euros, a pour objectif de pallier les difficultés des OSIM en terme d'accès aux subventions. *« Tant qu'il y a un défaut de connaissance, il y a un défaut de reconnaissance et au final il y a un défaut de confiance. Le FORIM se devait donc de proposer des bourses de micro-projets »*, se rappelle Virginie Lucas, chargée de mission au bureau des OSIM de la Mission de la Coopération Non Gouvernementale<sup>20</sup>.

Les divergences entre les diverses institutions s'amenuisent progressivement. Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) s'approprie la question du lien entre migrations

---

et développement alors que le Ministère de l'Intérieur se fait plus discret. Le 19 décembre 2002, un poste d'Ambassadeur délégué au codéveloppement, qui remplace la MICOMI, est créé. Alors que la MICOMI avait été créée à l'initiative du Premier ministre, l'ambassadeur délégué au codéveloppement est placé auprès du MAE. Il a pour vocation de proposer des stratégies, de donner des impulsions et de jouer un rôle de catalyseur dans la politique de codéveloppement de la France.

Fin 2002, le premier programme dit de *codéveloppement* est mis en place : le FSP-Codéveloppement Mali. Ce programme comporte trois volets : cofinancement des projets appuyés par les associations de migrants, accompagnement des migrants créateurs d'entreprises et accompagnement des projets de jeunes issus de l'immigration. Suite à une évaluation positive de ce programme, il doit être renouvelé pour l'année 2006. Parallèlement, un programme du même type a été lancé officiellement pour le Sénégal en juillet 2005. D'une durée de trois ans, ce FSP-Codéveloppement Sénégal est doté d'un budget de 2,5 millions d'euros. A terme, ce programme doit être élargit à tous les pays de la Zone de Solidarité Prioritaire.

Des premières associations de ressortissants dans les années 70, à la création du FORIM et au lancement du premier programme dit de *codéveloppement* en 2002, les associations de migrants n'ont cessé de lutter pour être reconnues en tant qu'acteurs à part entière du développement de leurs pays d'origine. La réponse des pouvoirs publics va leur permettre d'être prises en compte dans les espaces de concertation sur la solidarité internationale et de bénéficier de dispositifs d'appui spécifiques. Cette évolution a permis

---

<sup>20</sup> Citée par D. KA, journaliste à la FAFRAD, Fédération des Associations Franco-Africaines de

aux OSIM de se structurer, de se renforcer afin de rendre plus efficace la contribution qu'elles apportaient déjà au développement de leurs pays d'origine.

## **B. Les OSIM et leurs projets de développement aujourd'hui**

Depuis la création des premières associations de migrants tournées vers la solidarité internationale, le paysage des OSIM a nettement évolué. Nous verrons qu'il existe aujourd'hui une multitude d'OSIM, qui se distinguent par leurs origines, leurs motivations et par le type de projets qu'elles mènent.

Pour la connaissance des OSIM et de leurs projets, les données obtenues au cours du stage constituent une première source d'informations. 38 associations ont été accompagnées par la FAFRAD au cours des années 2004 et 2005. Un tableau recensant ces OSIM en détaillant quelques informations a été réalisé au cours du stage<sup>21</sup>. Ces informations ont été confrontées à des sources externes : échanges avec d'autres organismes d'appui, littérature scientifique sur les OSIM...

### ***1) Panorama des OSIM***

---

Développement.

<sup>21</sup> Cf. Annexe 1. Deux autres stagiaires ont contribué à la récolte d'information pour la réalisation de ce tableau. Notre objectif dans ce travail a été de capitaliser les informations sur les associations accompagnées par la FAFRAD, document qui faisait défaut.

Pour cette partie, nous nous appuyerons sur la typologie effectuée par Christophe DAUM en 2000<sup>22</sup>, le travail de ce type le plus complet actuellement disponible. Nous compléterons ces données par des exemples concrets tirés de l'expérience de stage. Les chiffres cités sont issus de la typologie de C.DAUM, qui dénombre un millier d'OSIM en France, intervenant dans 32 pays.

### **a. Typologie des OSIM**

Avec C.DAUM, nous pouvons distinguer dix types d'OSIM : associations villageoises, associations d'appui/ professionnelles, associations régionales, associations communautaires, associations nationales/ fédérations, associations de femmes/ de jeunes, associations culturelles. Elles se distinguent selon leurs objectifs, leurs origines ou leurs moyens d'action.

Les OSIM les plus représentées et les plus anciennes sont les associations villageoises. Les fondateurs de ces associations sont en général des immigrants d'origine rurale, ce qui se retrouve dans leurs formes associatives, qui relèvent des structures villageoises transposées en immigration, comme nous l'avons évoqué dans l'historique des premières OSIM. La migration par réseaux villageois a conduit à une structuration intense des membres de ces communautés, liée à un mode de vie communautaire dans les foyers pour travailleurs immigrants. On retrouve principalement ce type d'associations chez les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal et des Comores, en majorité d'origine rurale.

---

<sup>22</sup> C.DAUM, *Typologie des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, Groupe de recherche et d'études Migrations et transformations sociale (GREM), 10/01/2000.



Le second type d'OSIM, en terme d'importance, concerne les associations d'appui. Ces dernières regroupent des compétences spécifiques et/ou des aspirations communes. A l'inverse des associations villageoises, elles sont plutôt le fait de personnes d'origine urbaine. On y retrouve des migrants dont les niveaux de formation ne sont pas en adéquation avec le type d'emploi auquel ils peuvent accéder dans la société d'accueil. L'implication militante constitue pour eux une stratégie de valorisation de ce capital de compétence, avec éventuellement le projet de se professionnaliser dans la solidarité internationale.

De la même façon, les associations professionnelles, quoique moins nombreuses, sont le fait de migrants qui possèdent des compétences techniques particulières qu'ils souhaitent mettre au service de leurs homologues des pays d'origine. Leurs membres ont une formation supérieure (médecins, cadres commerciaux) et s'associent souvent avec des collègues français, sensibilisés au cours de leur pratique professionnelle. Ces associations sont proportionnellement plus représentées chez les migrants du Maghreb ou d'Asie.

Aux côtés de ces deux principaux types d'OSIM, on retrouve les associations régionales. Elles sont réparties de façon homogène, quelle que soit leur zone géographique d'intervention. Dans le cas de communautés peu nombreuses en France, elles permettent aux ressortissants d'intervenir collectivement. A l'inverse, si plusieurs associations villageoises de la même région coexistent, une association régionale, fédératrice, peut être mise en place pour mener collectivement des projets moins localisés.

Les ressortissants d'Afrique noire, hors bassin du fleuve Sénégal, sont majoritairement à l'initiative d'associations de type communautaire. Ces associations regroupent des membres soit sur une base ethnique, soit en fonction de l'installation dans une même région de ressortissants d'un pays donné. Ces associations mènent souvent en parallèle des activités relevant de la solidarité entre leurs membres et de leur intégration à la société française ainsi que des activités de solidarité internationale.

Il existe également des associations nationales. Au-delà des activités de développement, elles permettent de représenter un groupe d'associations auprès des pouvoirs publics tant du pays d'origine que du pays d'accueil. Leur objectif sera de prendre la parole au nom des OSIM d'un pays donné pour promouvoir une meilleure valorisation de leurs activités.

De la même manière, dès le début des années 1990, les OSIM ont commencé à se regrouper en fédérations. Ces dernières peuvent réunir des ressortissants d'une zone géographique à cheval sur plusieurs pays, voire une entité sous-régionale. La FAFRAD appartient à ce type d'OSIM. La fédération vise à porter des revendications, à promouvoir la reconnaissance des OSIM par les autres acteurs de la solidarité internationale, dont les pouvoirs publics, en France.

Les femmes et les jeunes, sous représentés au sein des OSIM, ont parfois souhaité fonder leurs propres associations. Ces deux types d'associations se développent très rapidement. Elles bénéficient par ailleurs d'une attention particulière de la part des autres acteurs de la solidarité internationale. La spécificité des associations de femmes tient au fait qu'elles mènent souvent en parallèle des actions tournées vers l'intégration de leurs

ressortissants dans le pays d'accueil (appui administratif par exemple). Les associations de jeunes, de leur côté, tirent leur spécificité de la recherche d'activités valorisant leurs racines dans la société française. Ces derniers mènent plusieurs activités culturelles tout au long de l'année, qui leur permettent de récolter des fonds destinés à des actions de solidarité avec le pays d'origine d'un d'entre eux. Ces fonds sont généralement utilisés pour envoyer du matériel (livres, matériel informatique, médicaments...) ou pour organiser des chantiers de rénovation (centre de santé, école, bibliothèque...).

Il existe enfin des associations culturelles. Elles ont généralement été constituées récemment, par rapport à l'ensemble des OSIM. Leurs pratiques sont orientées vers des échanges interculturels et s'adressent à leur groupe culturel dans une visée d'intégration. Toutefois, le caractère culturel de ces associations ne doit pas masquer la solidarité active qu'elles entretiennent avec le pays d'origine.

Les types identifiés dans ce classement ne sont pas hermétiques. Certaines associations peuvent correspondre simultanément à plusieurs modèles. L'association des femmes africaines de Montreuil est par exemple à la fois une association de type communautaire et une association de femmes. Une multitude d'OSIM peuvent ainsi appartenir à plusieurs types tels qu'ils ont été identifiés par C.DAUM. Toutefois, cette typologie a le mérite de mettre en lumière certains déterminants des OSIM.

## **b. Caractéristiques des OSIM**

En terme de région d'intervention, la grande majorité des OSIM installées en France s'intéressent à l'Afrique (570 OSIM sur 718<sup>23</sup>), en particulier à la région du fleuve Sénégal (291 OSIM) et à l'Océan indien, Comores et Madagascar (101 OSIM). Ces chiffres reflètent l'origine des principaux flux migratoires vers la France. Ils témoignent également de la plus grande visibilité des associations d'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien, par rapport aux associations de ressortissants du Maghreb, par exemple. Il semble que ces dernières soient nombreuses, mais rarement déclarées officiellement. Une des explications de cet état de fait pourrait être la moindre reconnaissance dont ces OSIM bénéficient de la part des gouvernements de leurs pays d'origine. C'est le cas par exemple des associations de ressortissants algériens kabyles, qui s'organisent et fondent des caisses de solidarité, mais de manière informelle, donc moins visible. Il existe également des associations issues des migrations d'Asie ou d'Amérique latine, qui sont beaucoup moins visibles dans le mouvement associatif en France.

En terme de région d'implantation, l'étude de C.DAUM révèle que la majorité des OSIM (559 sur 718) ont été créées en région Ile-de-France. Les deux autres régions fortement représentées étant la Lorraine (37) et le Nord-Pas-de-Calais (26). Si ces chiffres sont en partie liés aux contraintes de l'enquête (difficulté de récolte des données, partenariats spécifiques dans ces régions), ils s'expliquent également par la répartition des ressortissants des pays représentés par les OSIM. Ainsi, ces trois régions sont respectivement en 1<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> position en terme de présence d'immigrés des pays concernés. Il est fort possible que les OSIM soient nombreuses en PACA et Rhône-Alpes,

---

<sup>23</sup> Les chiffres cités sont issus de la *Typologie des OSIM*, C. DAUM (op. cit.) : une typologie globale pour 718 OSIM (région d'intervention/ région d'implantation).

2<sup>nd</sup> et 3<sup>e</sup> lieu d'implantation, ce que l'enquête de C.DAUM n'a pas pu mettre en lumière en raison du manque de partenariats dans ces régions.

A partir de la typologie de C.DAUM, nous pouvons dire qu'il y a un net clivage entre les bases géographiques des OSIM (village ou région d'origine) pour les immigrés dont l'origine rurale est dominante (Sahel, Comores) et les motivations plus conceptuelles ou thématiques (Maghreb, Madagascar, Asie) avec les associations d'appui au professionnelles.

Les associations à base géographique, fondées sur une relation de proximité, présentent le plus grand nombre d'adhérents. Pour les associations d'appui, elles regroupent sur une base plus intellectualisée (adhésion individuelle à une idée ou un projet concret). Par conséquent, la mobilisation y est moins spontanée mais leur dynamisme est plus fort. Ce clivage entraîne une conséquence en termes de mobilisation de fonds : les associations à base géographique tirent la majeure partie de leurs ressources des cotisations alors que les associations d'appui ont plus tendance à faire appel à des subventions extérieures.

Un autre trait caractéristique des OSIM concerne les liens étroits qu'elles entretiennent avec leurs partenaires au Sud. Pour les associations villageoises ou régionales, les liens familiaux des ressortissants avec les bénéficiaires sont garants du bon fonctionnement des partenariats locaux. Pour les associations d'appui ou professionnelles, elles ont fréquemment conclu des accords avec l'administration des pays d'origine. Cela se justifie par leur nature même. En effet, elles interviennent dans des domaines spécialisés à une échelle nationale. Que ce soit pour la construction d'une école ou d'un centre de santé,

elles sont généralement en contact avec les administrations correspondantes. Toutefois, alors que la décentralisation devient de plus en plus effective dans les pays d'origine, de nouveaux partenariats se créent. En effet, même pour les associations villageoises, la connaissance des priorités de développement des collectivités territoriales s'impose. Si cette collaboration n'est pas toujours effective, les associations qui font appel à des bailleurs de fonds se voient forcées de se rapprocher des élus locaux.

Par ailleurs, de nombreuses OSIM sont membre d'une fédération. Toute association, quelles que soient ses motivations, a vu l'importance d'appartenir à une entité plus globale, capable de les défendre auprès des autres acteurs de la solidarité internationale. Ainsi, contrairement à une idée reçue, les OSIM ne sont pas isolées, elles entretiennent des liens entre elles et participent indirectement aux grands débats animant le monde de la solidarité internationale via ces fédérations et réseaux.

## **2) Les projets de développement portés par des migrants**

Les OSIM sont généralement des associations de petite taille. Bien que certaines parviennent à réunir de nombreux adhérents, elles comprennent en moyenne une dizaine de membres actifs et une vingtaine d'adhérents. Les projets initiés par les OSIM sont par conséquent des micro-projets qui consistent principalement en la mise en place d'infrastructures sociales (santé, éducation, accès à l'eau), financés par les cotisations des adhérents.

### **a. Motivations des projets initiés par les OSIM**

Les motivations qui déterminent les projets à mettre en œuvre dépendent du type d'OSIM concernée. Ce pourra être une demande expressément prononcée par les bénéficiaires, les compétences spécifiques disponibles au sein de l'OSIM ou des motivations personnelles du fondateur de l'association.

Pour les associations villageoises/régionales, l'objectif énoncé consiste souvent à favoriser le développement d'un village ou d'une région, sans préciser de champ d'intervention particulier. Par conséquent, les projets de ces associations ne sont pas cantonnés à un domaine spécifique (santé, éducation, hydraulique...). Dans ce cas, ce sont les besoins changeants exprimés par les populations locales ou identifiés par l'association de migrants, qui déterminent la nature des initiatives retenues. Ces OSIM peuvent donc mener successivement un projet d'hydraulique villageoise (forage de puit), puis un projet santé (construction d'un centre de santé), avant de se centrer sur un projet d'éducation (rénovation d'une école), en fonction des besoins et des financements dont elles disposent. Ce mode d'intervention, courant dans les pays de la vallée du fleuve Sénégal, permet parfois d'atteindre des résultats importants : équipement du village dans tous les domaines.

Pour les associations d'appui ou associations professionnelles, ce sont les compétences personnelles des membres qui déterminent le domaine d'intervention. Un exemple nous a été fourni par l'expérience du stage : l'Association *Cybell Domas*, fondée par un professionnel de la santé, a pour objectif la sensibilisation des jeunes sur les questions de santé. Pour ce faire, l'association a créé un jeu qui a vocation à être diffusé dans plusieurs

pays africains. Le réseau personnel du fondateur de l'association dans le milieu médical de ces différents pays a déterminé le type de projets menés. De la même façon, les partenariats noués au sein de ce réseau expliquent le choix des pays dans lesquels le jeu sera diffusé.

Enfin, le choix des projets à mettre en œuvre peut dépendre de motivations personnelles du fondateur de l'association, sans qu'il ne dispose à priori de compétences particulières dans ce domaine ou qu'il n'ait reçu une demande spécifique de la part des bénéficiaires. C'est le cas d'une association accompagnée par la FAFRAD, dont le projet consiste à fonder un orphelinat pour les enfants des rues. La fondatrice de cette association a initié ce projet dans le cadre d'un projet de retour pour sa retraite. Elle souhaite devenir la gérante de cet orphelinat.

## **b. Types de projets initiés par les OSIM**

Dans la typologie de C.DAUM, il apparaît que les domaines d'activités prioritaires varient selon la région d'intervention. Toutefois, le domaine principal pour toutes les OSIM est de loin l'action médicale (37 OSIM sur 96). Elle représente par exemple la priorité de 11 OSIM africaines sur 27 (hors Bassin du Fleuve Sénégal), celle de 17 associations de l'Océan Indien, sur 34 au total. L'éducation de base est ensuite la priorité pour les associations du Fleuve Sénégal (6 sur 28) et de l'Océan Indien (5 sur 34), les échanges culturels pour l'Afrique (5 sur 27), le Maghreb (2 sur 7) et l'Océan Indien (5 sur 34), ou encore les ressources en eau pour la vallée du fleuve Sénégal (6 sur 28).



Si l'on se rapporte au tableau effectué pour les projets accompagnés par la FAFRAD<sup>24</sup>, on retrouve la même répartition, sachant que la majorité des associations accompagnées par cet organisme d'appui sont issues de la vallée du fleuve Sénégal (19 sur 41). Les principaux domaines d'activités de ces OSIM sont l'accès aux services de base (eau, santé, éducation primaire)<sup>25</sup>. Plus précisément, 21% de ces associations mènent des projets de santé, 15% des projets d'accès à l'éducation primaire et 13% des projets d'accès à l'eau. La prééminence de ce type de projets s'explique en partie par leur nature : ce sont des projets qui impliquent des travaux de construction : centre de santé, école, puit... La préférence des migrants pour ce type de projets vient de la nécessité de réaliser des projets qui seront visibles au sein de la communauté d'origine. Par ces réalisations, les migrants renforcent leur poids au sein de cette société dont ils sont éloignés. Une deuxième explication peut venir de la conception du développement qui prévaut au sein de ces associations. L'accès aux services de base est considéré comme une priorité pour améliorer le bien être des villageois. Compte tenu de la modestie des moyens dont ils disposent, les responsables associatifs migrants préfèrent s'attaquer aux besoins élémentaires des villageois. Après avoir mené ces premières réalisations, il est fréquent que ces derniers mettent en œuvre des projets visant à répondre à des besoins secondaires : formation professionnelle par exemple.

Cependant, de plus en plus d'associations membres de la FAFRAD se tournent vers des projets d'appui à la création d'activités génératrices de revenus (26,5%). Intervenant principalement en milieu rural, ces activités consistent principalement en un appui à la création ou au renforcement de coopératives agricoles, d'autres se concentrent sur l'accès

---

<sup>24</sup> Cf. Annexe 1 : les OSIM accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005.

<sup>25</sup> Cf. Annexe 2 Tableaux récapitulatifs des OSIM accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005.

au micro-crédit ou à la création de périmètres maraîchers. En milieu urbain, les projets de formation professionnelle dans des domaines d'avenir (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) peuvent être menés. Cette évolution peut être due à une amélioration des services de base dans la région d'intervention ou à un changement dans les mentalités sur ce qui peut promouvoir le développement de ces régions. Toutefois, les modes du développement, via les exigences des bailleurs de fonds peuvent également expliquer ces changements d'orientation. Les projets visant à la promotion d'activités génératrices de revenus, de plus en plus encouragés par les bailleurs de fonds, commencent à devenir des domaines d'intervention des OSIM.

Les projets initiés par les OSIM sont généralement des micro-projets, caractéristique qui se retrouve dans leurs budgets. D'après un autre tableau réalisé pour 23 projets accompagnés par la FAFRAD<sup>26</sup> le budget moyen est de 43 000 euros. Si l'on retire de cette moyenne les deux plus gros budgets ainsi que les deux plus petits, la moyenne est portée à 33 700 euros, ce qui semble être plus proche de la réalité. Ces chiffres montrent la modestie des projets initiés par des migrants. En effet, les capacités de collecte de fonds des OSIM, si elles sont importantes au regard de leur origine (majoritairement des cotisations personnelles, peu de subventions), ne leur permettent pas de mener de très grande ampleur. Mis à part certains projets relativement coûteux (construction d'un centre de santé, réseau d'adduction d'eau potable au niveau de tout un village), les projets des OSIM restent modestes et très localisés.

---

<sup>26</sup> Cf. Annexe 3 : Budget des projets des OSIM accompagnées par la FAFRAD.

L'histoire des OSIM, de leur émergence, de leur structuration et de leur renforcement nous a permis de retracer le chemin qu'elles ont parcouru depuis les premiers temps des associations communautaires. Nous avons vu que les OSIM sont aujourd'hui nombreuses en France et qu'elles mènent des projets variés au même titre que les autres acteurs du développement. Nous allons désormais montrer qu'elles ont leurs propres spécificités et que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour les intégrer pleinement dans la configuration développementiste.

## **II. Renforcer le rôle des OSIM dans la solidarité internationale**

Les OSIM de France ont aujourd'hui leur plate forme nationale, elles sont présentes dans la plupart des instances de débat sur la solidarité internationale et bénéficient en principe d'un accès aux subventions, publiques comme privées. Nous allons à présent voir que la valorisation effective de leur action en tant qu'acteur du développement des pays d'origine n'est pas totale et nécessite une plus grande prise en compte de leurs spécificités.

### **A. Les spécificités des OSIM comme acteurs du développement**

Chaque acteur du développement, que ce soient les ONG, les institutions nationales, les organisations internationales ou encore les collectivités territoriales, a ses propres atouts et ses propres limites. En ce sens, les OSIM ont des déterminants spécifiques dans leur action en faveur du développement des pays d'origine.

#### ***1) Les atouts des OSIM dans leurs actions en faveur du développement***

Notre objet consiste à mettre en lumière les atouts propres des OSIM en tant qu'acteurs du développement des pays d'origine de leurs membres. Ces atouts sont de deux types. Le premier vient de la connaissance particulière du terrain et la proximité qui existe entre les porteurs de projets migrants et leurs bénéficiaires. Le second tient à la double appartenance

sociale dont bénéficient les responsables d'OSIM, qui est mise au service de leurs actions de solidarité internationale.

#### **a. Une connaissance fine du terrain, des liens privilégiés avec les bénéficiaires**

La mise en œuvre d'un projet de développement local nécessite une connaissance aiguë du terrain, du fonctionnement des sociétés dans lesquelles il intervient : rouages de la société d'intervention, dynamiques sociales en œuvre...

Les porteurs de projets migrants disposent généralement de cette connaissance. Cet atout ne se situe pas tant dans la connaissance technique du terrain (qui peut être acquise par un expertise externe) que dans la maîtrise des modalités de fonctionnement de la société locale. Les migrants bénéficient, plus que d'autres acteurs du développement, d'un réseau utile dans le pays, d'une maîtrise des rouages de son administration,...

L'exemple de la collaboration entre des collectivités décentralisées et des associations de migrants en fournit un exemple. La ville de Montreuil, engagée dans des actions de coopération décentralisée, sollicite ainsi les migrants maliens pour faciliter ses interventions. Ces derniers appuient les chargés de mission en terme de mise en contact avec des personnes ressources au pays, de maîtrise du fonctionnement du système institutionnel et administratif malien, de connaissance des us et coutumes spécifiques. La mairie fait également appel aux associations de migrants dans le montage du budget des actions : leur connaissance du niveau des dépenses courantes dans le pays permet d'ajuster les ressources financières engagées par la mairie.

De la même façon, les projets de développement mettent en contact des systèmes de pensée différents. Les interactions entre les porteurs du projet et les bénéficiaires sont souvent source d'incompréhension mutuelle, voire de conflit. Cette distance est souvent invoquée pour expliquer l'échec des projets de développement : refus des bénéficiaires de s'impliquer dans le projet, *stratégies de détournement*<sup>27</sup>. Les migrants porteurs de projet, parce qu'ils connaissent bien les systèmes de valeurs des bénéficiaires, sont bien placés pour minimiser ces résistances.

Un membre d'une OSIM accompagnée au cours du stage nous a confié à ce sujet ses réticences vis-à-vis du manque de prise en compte des usages locaux par les ONG étrangères. Il cite l'exemple des membres d'une ONG française qui, ayant intégré une dimension genre dans leur projet, ont convoqué spécifiquement les femmes dès leur arrivée au village. Selon l'usage, ils auraient dû passer d'abord par le chef du village, qui les aurait mis en contact avec les femmes dirigeantes des associations, qui auraient elles-mêmes convoqué leurs membres. La conséquence de cette non prise en compte des usages locaux a été que les hommes du village se sont ouvertement opposés au projet. Pour ce responsable associatif, les migrants qui mènent des projets de développement sont plus conscients de la complexité des usages locaux et peuvent par conséquent éviter de commettre ce type de bévues.

La proximité des responsables associatifs migrants avec ceux qui sont les *bénéficiaires* de leurs projets constitue un atout supplémentaire. Notons que ces liens ne sont pas toujours si étroits, la longueur du séjour en migration pouvant être un facteur de

---

<sup>27</sup> J.P. OLIVIER DE SARDAN, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, **op. cit.**, pp. 133-134.

distension de ces liens. Pourtant, la majorité des migrants engagés dans des actions de développement a conservé une proximité relationnelle avec les habitants des régions d'origine, atout considérable dont ne bénéficient pas les autres acteurs du développement.

Tout projet de développement cherche à promouvoir une forme de changement social au sein des populations cible. Il va donc nécessairement subir des résistances de la part du corps social. On peut supposer que lorsque le changement social est amené par des personnes reconnues comme issues de ce même corps social, les résistances seront plus facilement surmontées.

C'est le cas par exemple des projets de construction d'écoles menées par les migrants maliens<sup>28</sup>. Les enfants maliens ont longtemps été scolarisés de force par l'administration coloniale, puis par les fonctionnaires du président malien, Modibo Keita. Pour les parents, ces écoles étaient perçues comme un lieu d'acculturation aux valeurs de l'autre. Les écoles françaises étaient aussi considérées comme étant en concurrence avec les écoles coraniques locales. Les promoteurs migrants de projets de construction d'écoles ont donc été confrontés à des résistances de la part des villageois. Toutefois, la proximité culturelle des migrants avec les bénéficiaires a sans doute contribué à atténuer les résistances des villageois, leur permettant de faire accepter des solutions de compromis, telles que l'enseignement bilingue franco-arabe.

La proximité existant entre les migrants et les bénéficiaires de leurs actions facilite également le caractère participatif du projet. En effet, bien que la nécessité de faire participer les populations cible aux projets constitue désormais un élément omniprésent du

---

<sup>28</sup> « Maliens, migrants, et bâtisseurs d'écoles », *Le Monde de l'éducation*, octobre 2003, pp. 64-69.

discours des acteurs du développement, il n'est pas toujours aisé d'appliquer effectivement ce principe. Parmi les projets menés par des associations de migrants, fort est de constater que les villageois participent plus fréquemment, en fournissant par exemple la main d'œuvre nécessaire aux projets impliquant une construction : écoles, centres de santé, aménagements hydrauliques... La forte participation des villageois implique une réduction du coût des ouvrages, qui constitue un atout supplémentaire des projets de migrants. En effet à projet équivalent, les OSIM, grâce à la plus forte mobilisation des bénéficiaires, prévoient généralement des budgets inférieurs à ceux des ONG classiques. L'hébergement en famille, le suivi des projets à l'occasion des retours estivaux sont d'autres facteurs qui contribuent à la réduction du coût des projets.

#### **b. Une double appartenance mise au service de la solidarité internationale**

Par ailleurs, l'expérience personnelle des porteurs de projets migrants constitue un atout dans leurs actions. En raison de leur propre parcours de vie, les migrants ont une double appartenance culturelle qui constitue un avantage considérable dans le monde du développement.

Engagés dans des projets de développement, les migrants peuvent mener un travail de sensibilisation efficace dans la société française. La plupart des associations de migrants engagées dans des actions de solidarité internationale ont ainsi un volet qui consiste à sensibiliser le public français aux réalités socio-économiques du pays d'origine et plus largement aux questions de solidarité internationale et de développement. Cette action peut



prendre la forme d'interventions dans les établissements scolaires, l'animation d'un stand lors d'évènements grand public...

Quels que soient le type et le contenu des actions initiées par les associations de solidarité internationale, le cœur des pratiques se situe dans la relation interculturelle. Tout projet de développement met en relation, directement ou indirectement, deux sociétés, deux cultures différentes. En jouant d'un atout indéniable, à savoir la connaissance qu'elles ont des deux sociétés, les OSIM peuvent permettre d'instaurer des formes de dialogue et d'échanges originales entre les représentants de ces deux sociétés. Ces acteurs sont donc bien complémentaires d'autres acteurs de l'aide au développement.

Fortes de cet avantage, les OSIM sont porteuses de modes nouveaux d'intervention dans les sociétés d'accueil sur les questions liées à la solidarité internationale. Nombreux sont les exemples de projets associatifs sur lesquels vont se greffer des échanges de jeunes entre sociétés du Nord et sociétés du Sud. Au cours de leur accompagnement à la FAFRAD, beaucoup de porteurs de projets associatifs expriment leur souhait de mettre en place de telles initiatives. Ces chantiers jeunes permettent à ces derniers une immersion dans des pays qu'ils connaissent uniquement via leurs parents ou à travers les médias. En développant ce type d'initiatives, les responsables d'OSIM entendent susciter un changement de regard à l'égard de leurs pays d'origine, en particulier parmi les jeunes nés de parents immigrés.

La double appartenance des membres des OSIM constitue également « un facteur de rééquilibrage des relations entre acteurs du développement au Nord et au Sud »<sup>29</sup>. La

---

<sup>29</sup>R. BLION, « Les associations françaises issues de l'immigration, nouveaux acteurs de la solidarité internationale ? », in Institut Panos, *Europe des migrations/ Europe de développement*, Paris, Editions Karthala, 2005, pp. 233-244.

proximité des centres de décision et des lieux de financement offre un meilleur accès à l'information et aux mécanismes de financement pour les acteurs du Nord. En étant installées au Nord, les OSIM permettent à leurs partenaires locaux d'accéder plus facilement à ces ressources. De nombreuses OSIM portent de cette façon des projets élaborés par des associations locales. Les migrants porteurs de projets qui viennent à la FAFRAD pour un appui technique, ont souvent en main un projet qui a été rédigé par des associations locales. Un de ces projets qui m'a été présenté émanait d'une coopérative de femmes ivoiriennes qui tentaient de mettre en place un système de micro-crédit pour leurs adhérentes. La taille de cette association locale et ses moyens de communication ne leur auraient jamais permis de prétendre à des financements directs de bailleurs de fonds étrangers. Pourtant, par l'intermédiaire de l'association de migrants qu'elles ont sollicitée, un dossier de demande de subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères (programme PRA-OSIM) a pu être monté, leur donnant accès à un cofinancement de l'ordre de 15 000 euros. Cet exemple, n'est pas seulement anecdotique. Il illustre concrètement comment les associations de migrants peuvent profiter de leur implantation au Nord pour appuyer des acteurs du Sud.

L'expérience personnelle des migrants porteurs de projets de développement constitue enfin un atout pour initier des dynamiques d'organisation auprès des populations des pays d'origine. En effet, pour de nombreux migrants, la pratique associative a été acquise progressivement, au prix d'un engagement important au cours du séjour en migration. Cette expérience de la vie associative confère des compétences particulières aux responsables associatifs migrants, qu'ils vont alors chercher à transmettre à leurs partenaires dans les pays d'origine. A l'heure où les discours sur le développement font

une place primordiale à l'organisation de la société civile, l'avantage comparatif des migrants dans ce domaine constitue un atout de taille. Les responsables d'OSIM ont bien dans leurs pays d'origine une capacité de mobilisation et de structuration, qui est issue de leur pratique initiale de la vie associative en France.

Les liens privilégiés qu'entretiennent les OSIM avec les bénéficiaires de leurs projets, leur connaissance du terrain ainsi que leur double appartenance sociale, constituent des atouts non négligeables dans la poursuite de leurs activités tournées vers le développement des pays d'origine. Toutefois, les OSIM sont confrontées à des difficultés de taille dans leur action quotidienne.

## **2) Difficultés rencontrées et limites à l'action des OSIM**

Bien que de nombreuses OSIM soient très dynamiques et mènent au quotidien des actions de développement, elles sont confrontées à des limites matérielles et humaines qui réduisent leur capacité d'action. Ces freins pourraient être surmontés grâce à une collaboration avec d'autres acteurs du développement (collectivités territoriales, ONG), ce qui reste rare.

L'expérience de stage à la FAFRAD m'a permis de cerner certaines de ces limites que rencontrent les responsables d'OSIM dans leurs actions. Les 17 projets que j'ai accompagnés, les échanges avec les porteurs de projets et les collègues de l'association, mais également les informations obtenues au fil de mes interactions avec d'autres acteurs de la configuration développementiste, ont été des sources d'enseignement primordiales.

## **a. Des limites en termes de moyens d'action**

La première difficulté rencontrée par les OSIM vient de la modestie des moyens dont elles disposent pour assurer leur fonctionnement quotidien, aussi bien en termes de moyens matériels qu'humains.

Si la reconnaissance des OSIM a facilité leur action, la plupart travaillent encore dans des conditions précaires. Ces difficultés viennent en partie de la modestie de leurs ressources financières. Un nombre croissant d'OSIM a accès à des subventions (publiques comme privées), mais elles se limitent généralement au cofinancement des projets. De la même façon, certaines OSIM ont des capacités de collecte de fonds par dons et cotisations importantes, mais elles ne peuvent pas toujours les affecter à des dépenses de fonctionnement. En effet, les adhérents insistent pour que leurs apports financiers soient directement utilisés pour des projets. Par conséquent, ces associations manquent de moyens pour agir : lieux de réunion, locaux, matériel adéquat pour la gestion moderne d'une association. Ces contraintes matérielles constituent une véritable limite au développement des activités des OSIM. En effet, sans ordinateur, il est impossible de réaliser des dossiers de demande de subvention qui sont aujourd'hui toujours sur format informatique. Sans moyen de communication adéquat, l'insertion au sein du monde associatif français est limitée. Sans local de réunion, les interactions entre les membres de l'association sont réduites. Toutes ces contraintes pèsent sur l'efficacité des OSIM.

Parallèlement, de nombreuses OSIM souffrent d'un manque de compétences spécifiques au montage de projets de développement. La plupart a recours à des structures

d'appui au montage de projets de développement (telles que la FAFRAD). Cet élément constitue à lui seul une indication quant au manque de compétences humaines auquel elles sont confrontées.

Il y a toutefois un écart entre les difficultés qu'expriment les responsables d'OSIM eux-mêmes et celles évoquées par les accompagnateurs de migrants porteurs de projets. En effet, le besoin d'accompagnement exprimé par les responsables d'OSIM ne concerne pas le montage du projet en lui-même mais plutôt les à-côtés, tels que la recherche de financements extérieurs. A l'inverse, les limites évoquées le plus souvent par les accompagnateurs concernent le projet en lui-même : trop ambitieux, pas assez élaboré... Par ailleurs, si plusieurs OSIM montent des projets de développement à partir de leurs propres compétences, le besoin d'accompagnement apparaît généralement dès lors qu'elles souhaitent avoir accès à des subventions ou mieux s'insérer dans le paysage associatif français.

Au cours des accompagnements effectués lors du stage, j'ai été surprise par la variété des besoins exprimés par les divers porteurs de projets. Pour certains, le besoin d'accompagnement consistait simplement en la réécriture d'un projet déjà ficelé en respectant les canevas de demande de subvention des différents bailleurs de fonds (cadre logique). D'autres commençaient l'accompagnement dès les prémices de sa conception. D'autres encore arrivaient à la FAFRAD avec une demande des bénéficiaires, il s'agissait alors d'élaborer ensemble une réponse à ces attentes.

Pour beaucoup de responsables associatifs migrants, le fait de ne pas maîtriser l'outil informatique est le principal facteur de limitation dans le montage de projet. Toutes les demandes de subvention étant à remettre sous format informatique, cette compétence est en effet nécessaire à tout responsable associatif. Pour d'autres, ce sont des capacités de

rédaction, toujours dans le dessein de préparer une demande de subvention. Les canevas de demande de subvention sont parfois très complexes au regard des compétences rédactionnelles dont disposent certains responsables associatifs migrants<sup>30</sup>.

Au-delà de ces compétences, les responsables associatifs migrants sont confrontés à un manque de connaissance du *langage-développement*<sup>31</sup>. Si certains projets proposés ont toutes les qualités reconnues généralement au sein de la configuration développementiste (caractère participatif du projet, adaptation des moyens mis en œuvre aux besoins exprimés localement...), les porteurs de projets migrants n'ont pas toujours le réflexe de les mettre en avant. Le monde du développement se caractérise pourtant par la rapidité des changements de tendance, de *modes* qui, si elles ne sont pas maîtrisées, peuvent porter préjudice aux responsables associatifs. Dans ce qu'on pourrait appeler le *champ du développement*, la maîtrise des concepts en vogue constitue un véritable capital spécifique qui détermine la reconnaissance ou non de la pertinence des projets, donc leur cofinancement par les bailleurs. Cette limite n'est évidemment pas spécifique aux migrants, mais bien à tout nouvel acteur qui souhaite s'insérer dans la configuration développementiste.

Confrontées à ces limites matérielles et humaines, les OSIM ont besoin de se professionnaliser. Cette professionnalisation peut passer par le renforcement des ressources humaines dont elles disposent, à travers des formations spécifiques. Par ailleurs, l'intégration de membres compétents est une solution plus durable, mais très peu d'OSIM (pour ne pas dire aucune) ont les moyens d'engager des salariés en leur sein. Plusieurs

---

<sup>30</sup> Cf. Annexe 4.

<sup>31</sup> J.P. OLIVIER DE SARDAN, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, op. cit.

membres d'OSIM évoquent cependant la nécessité d'intégrer des jeunes ayant suivi des formations spécifiques au montage de projets de développement. Pour le moment, l'activité des OSIM est généralement assurée par des bénévoles, qui exercent parallèlement une activité professionnelle et ne peuvent par conséquent accorder le temps nécessaire à leurs activités associatives ou à la poursuite d'une formation suivie.

### **b. Des projets modestes et une reconnaissance limitée**

Au-delà de ces freins en termes de moyens d'action, la nature même des projets de développement initiés par les OSIM constitue une limite supplémentaire. Cette dernière pourrait être dépassée en menant conjointement des actions avec d'autres acteurs de la solidarité internationale, ce qui reste rare.

Les projets de migrants sont généralement des micro-projets : appui à une coopérative agricole, rénovation d'un établissement scolaire, construction d'un centre de santé. En raison de leur taille et de leur nature, les projets d'OSIM ne sont donc pas des projets structurants. Leur action est nécessairement limitée, puisqu'ils agissent à une échelle très locale.

Le cas de l'association marocaine Migration et Développement est à ce propos éclairant. A la fin des années 1980, suite à la fermeture d'une usine d'aluminium dans les Hautes Alpes qui employait un grand nombre d'immigrés d'origine marocaine, le comité d'entreprise décide d'octroyer une aide aux migrants souhaitant monter un projet de retour. Grâce aux contacts et aux compétences acquis en France, certains d'entre eux décident de répondre au besoin d'électrification des foyers ruraux dans leur région d'origine. Lancé en

1990, le projet atteint ses objectifs pour 13 douars<sup>32</sup> dès 1992, puis pour 120 douars après 13 ans d'existence. Si les objectifs atteints sont conséquents compte tenu des moyens d'action de l'association, ils ne représentent qu'une très faible proportion des foyers ruraux à électrifier au niveau national. Ainsi, malgré le dynamisme des promoteurs de ce projet, son résultat a un faible impact à grande échelle, ce qui est le cas pour la plupart des OSIM.

Les projets initiés par les migrants (comme tout micro-projet), en raison de leur modestie, ne permettent pas d'initier une dynamique de développement des régions d'origine à grande échelle. Les projets de migrants ne peuvent donc pas se substituer aux politiques nationales qui, seules, sont à même de favoriser des investissements importants. Si on se réfère à des logiques macro-économiques, ou à des logiques de politiques publiques, l'action des OSIM apparaît comme modeste et insuffisante. Les projets de développement portés par des migrants ne sont qu'un des facteurs contribuant au développement. Le type de gouvernance prévalant dans le pays, les types de production, sont autant d'autres facteurs nécessaires au décollage économique. L'exemple de la vallée du fleuve Sénégal montre bien que les investissements (centres de santé, écoles, adduction d'eau) réalisés par les immigrés ne participent pas d'un décollage économique. L'action des OSIM est donc limitée et doit être accompagnée de mesures de plus grande ampleur, qui ne peuvent être assurées que par la mise en place de politiques publiques adéquates dans les pays d'origine.

Pour surmonter les limites propres à la nature des projets initiés par les OSIM, la mise en place de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs contribuant au développement des pays d'origine s'avère nécessaire. Pourtant, si le combat du

---

<sup>32</sup> Circonscription administrative rurale.



mouvement associatif migrant et de ses partenaires a permis une reconnaissance certaine du rôle des OSIM dans le développement, il reste encore de nombreuses réticences à leur égard de la part des autres acteurs du développement.

Du côté des ONG classiques, rares sont celles qui sont dans une relation de partenariat avec des OSIM. Dès l'émergence des premières associations de migrants dans la sphère du développement, certaines ONG ont fait preuve d'une certaine distance vis-à-vis des OSIM. Au regard de la faiblesse des subventions publiques accordées aux associations, et dans un contexte de diminution constante des budgets accordés à l'aide au développement, les ces ONG ont peut-être aient craint de devoir partager ces maigres ressources avec de nouveaux acteurs. Au-delà de ces considérations financières, la propension des responsables d'OSIM à critiquer l'action des ONG, au regard des exemples d'échecs rencontrés dans leurs régions d'origine, ne favorise pas une confiance mutuelle. Il semble également qu'il subsiste un manque de reconnaissance des OSIM de la part des ONG classiques quant à leurs compétences, leur professionnalisme.

De la même façon, bien que de nombreuses collectivités territoriales aient mis en place des partenariats avec les associations de migrants (à l'exemple de la Mairie de Montreuil), beaucoup d'OSIM peinent à nouer des partenariats avec elles. Si les collectivités territoriales se tournent de plus en plus vers les associations de migrants pour impliquer les populations immigrées dans des actions de citoyenneté, les collaborations au niveau des projets de développement (coopération décentralisée) dans les pays d'origine restent rares.

Notons enfin que dans les pays d'origine, les partenariats avec les institutions, nationales comme locales, sont également peu nombreux. Bien que progressivement les autorités des pays d'origine reconnaissent le rôle des migrants dans le développement de leurs régions, une méfiance à leur égard est encore très souvent observée.

Malgré leur dynamisme, les OSIM sont confrontées à des limites matérielles et humaines, mais également à une moindre reconnaissance de la part des autres acteurs du développement, qui constituent un frein à leur action. Il est donc nécessaire de prendre en compte ces atouts et limites afin de renforcer l'apport des migrants au développement de leurs pays d'origine.

## **B. Valoriser l'apport des migrants au développement de leurs pays d'origine**

L'apport des migrants au développement de leurs pays d'origine reste limité par la modestie de leurs moyens d'action et par leur moindre intégration au sein de la configuration développementiste. Il convient donc d'agir dans ces deux directions afin de renforcer leur rôle en tant qu'acteur de développement.

### ***1) Renforcer les moyens d'action des OSIM***

Nous avons vu qu'un des facteurs limitant l'action des OSIM tenait au manque de capacités spécifiques au domaine du développement chez les responsables associatifs. Renforcer leurs compétences signifie répondre à un besoin de formations spécifiques mais aussi favoriser les échanges d'expériences entre OSIM et les autres acteurs de la solidarité internationale.

### **a. Renforcer les compétences disponibles au sein des OSIM**

L'accompagnement sur projets, tel qu'il est effectué par la FAFRAD mais également par d'autres organismes tels le GRDR ou Via le Monde, constitue un des moyens de surmonter le manque de compétences spécifiques des responsables associatifs.

L'accompagnement peut intervenir à différents niveaux, selon les limites que rencontrent les responsables associatifs migrants. Il peut servir à suppléer une mauvaise maîtrise de la rédaction ou de l'utilisation de l'outil informatique, il peut apporter un soutien quant à la définition d'un plan de financement ou encore permettre aux responsables associatifs de formuler leurs projets en des termes plus largement compréhensibles au sein de la configuration développementiste.

Toutefois, ce type d'accompagnement est nécessairement individuel, il implique de fréquents entretiens avec le porteur de projet, au cours desquels les divers aspects de son projet seront abordés. Si cet appui est primordial pour certains responsables associatifs, il n'en demande pas moins un travail lent et fastidieux. Pourtant, les structures d'accompagnement manquent de moyens pour assurer un tel suivi personnalisé à tous les migrants qui les sollicitent. Par conséquent, l'accompagnement apporté sera soit moins approfondi et moins personnalisé, donc moins efficace, soit limité à un nombre restreint de porteurs de projets.

Pour les porteurs de projets eux-mêmes, ce type d'accompagnement nécessite également un engagement important. Alors que la majorité des responsables associatifs exerce simultanément une activité professionnelle, la lenteur du travail d'accompagnement en fait une solution coûteuse, en terme de temps, de déplacements... On peut citer le cas d'un porteur de projet accompagné par la FAFRAD qui, exerçant une activité

professionnelle de nuit, venait le matin pour un accompagnement sur son projet, ou encore celui de plusieurs responsables associatifs qui, habitant en banlieue, effectuaient de longs trajets pour se rendre à la FAFRAD, située dans le centre-ville parisien.

Si l'accompagnement sur projet (tel que le pratiquent certains organismes d'appui aux OSIM) représente une aide précieuse pour de nombreux responsables associatifs migrants qui ne maîtrisent pas toutes les compétences requises pour mener leur projet à bien, force est de constater que ce n'est pas une solution totalement satisfaisante.

L'accompagnement sur projet n'est pas, par ailleurs, une solution pérenne. En effet, s'il permet de surmonter des manques de compétences, il ne permet pas de renforcer les capacités propres des OSIM. Beaucoup d'OSIM, accompagnées depuis plusieurs années, continuent régulièrement à avoir recours à des organismes d'appui. Pour améliorer leur efficacité à long terme, ces dernières doivent acquérir une indépendance dans le montage de projets de développement.

La formation apparaît à ce titre comme une solution intéressante. De nombreux organismes qui font de l'accompagnement sur projet organisent en parallèle des formations à destination des responsables associatifs migrants. Ces formations permettent à ces derniers d'acquérir durablement les compétences qui leur font défaut. Cependant, les besoins des responsables associatifs migrants sont très variables : maîtrise de l'outil informatique, connaissance du paysage des bailleurs de fonds, compétences techniques (hydraulique villageoise, santé en milieu rural...), approche des grandes thématiques de la solidarité internationale et du développement. Les formations ne peuvent pas satisfaire tous les profils représentés au sein des OSIM.

Au-delà de la formation, les responsables d'OSIM peuvent renforcer leurs compétences et leurs connaissances par le partage d'expériences. En effet, dans chaque OSIM on retrouve des membres qui disposent de compétences spécifiques dans certains domaines et de lacunes dans d'autres. L'échange et la concertation apparaissent comme un moyen efficace de renforcer leurs capacités. Dans la conclusion de sa typologie des OSIM, C.DAUM<sup>33</sup> propose ainsi la mise en place de forums d'échanges d'expériences techniques et institutionnelles ou de lieux de concertation par aire géographique, type d'activité...

Enfin, le renforcement des capacités des OSIM à long terme passe par l'intégration de ressources humaines ayant acquis des compétences spécifiques aux métiers du développement. De nombreux responsables associatifs tentent ainsi d'encourager des jeunes, ayant suivi des formations spécifiques, à intégrer leurs associations. A ce titre, augmenter les ressources financières des OSIM contribuerait à leur permettre de financer des postes au sein de leurs associations. Le renforcement de leurs capacités passe aussi par une plus grande professionnalisation.

Ainsi, le renforcement des organismes d'appui au montage de projets de développement, l'organisation de formations spécifiques aux responsables associatifs migrants, l'échange d'expériences et l'accès à un personnel salarié compétent constituent autant de pistes pour renforcer les compétences des OSIM. Pourtant, le manque de compétences n'est pas la seule limite à l'action des OSIM. La preuve en est que les OSIM qui disposent de compétences riches en leur sein ont également des difficultés à mettre en œuvre leurs projets.

---

<sup>33</sup> C.DAUM, *Typologie des organisations de solidarité internationales issues de l'immigration*, Op. cit.

## **b. Renforcer les dispositifs d'appui aux OSIM**

Nous avons vu que le manque de moyens matériels d'action au sein des OSIM constitue un frein supplémentaire à leur dynamisme. Les OSIM peuvent être appuyées par le renforcement de dispositifs spécifiques visant à améliorer leurs capacités d'action.

Au niveau financier, malgré les efforts menés dans ce sens, les OSIM souffrent toujours d'un accès limité aux subventions tant publiques que privées. Aujourd'hui encore, les OSIM qui bénéficient d'un partenariat financier sont minoritaires. Seules 20% d'entre elles accèdent à des financements publics. Un appui en terme de montage de dossiers de demande de subvention et un accès aux informations sur les différents bailleurs sont indispensables pour faciliter cet accès à de nouvelles sources de financements. Il est par ailleurs nécessaire d'améliorer l'image des OSIM au sein de la communauté des bailleurs, afin que ces derniers soient moins réticents à les soutenir. Enfin, les demandes de subvention des OSIM sont parfois rejetées en raison de la modestie des budgets de leurs projets, qui donne l'impression que leur impact sera faible. Cet aspect ne devrait pourtant pas constituer un frein à l'octroi de subventions. Nous avons vu que les liens privilégiés qu'entretiennent les responsables associatifs migrants avec les bénéficiaires des projets, leur permettent de monter des projets de grande ampleur avec des dépenses limitées (modestie des frais de mission, participation des bénéficiaires aux travaux,...).

Concrètement, pour les rares OSIM qui accèdent à des financements extérieurs, il existe quatre principaux types de subventions : les aides des collectivités territoriales (mairies, département, région), celles d'organismes privés (GRDR, la Guilde Européenne du Raid), les financements liés au programme PRA-OSIM (MAE et FORIM) et pour les

associations de migrants originaires du Mali ou du Sénégal, le programme FSP-Codéveloppement. Seules les collectivités territoriales octroient les subventions de fonctionnement dont ont besoin les OSIM pour assurer leur fonctionnement quotidien. Or, ces dernières privilégient généralement les subventions sur projets. Une réelle prise en compte des besoins des OSIM de la part des collectivités territoriales est nécessaire pour renforcer un soutien quotidien (accès à des locaux, organisation de manifestations...) qui constituerait un appui de taille. Au niveau national, les deux types de subventions ont également un impact limité. En effet, les subventions du PRA-OSIM sont plafonnées à 15 000 euros mais se situent en moyenne aux alentours de 5 000 euros. Ce cofinancement est par conséquent modeste et ne permet pas aux OSIM d'augmenter l'ampleur de leurs projets. Parallèlement, le programme FSP-Codéveloppement ne concerne pour le moment que deux pays africains (Mali et Sénégal), donc peu d'OSIM, bien que son élargissement à d'autres pays soit projeté.

Si un meilleur accès aux financements (en particulier de fonctionnement) permettrait aux OSIM de renforcer leurs capacités d'action, un appui matériel s'avère également nécessaire. En effet, les OSIM souffrent d'un manque de formations spécifiques. Les rares associations qui fournissent un appui aux OSIM ne permettent pas de satisfaire la demande d'accompagnement émanant des responsables associatifs migrants. L'exemple de Via le Monde, service du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis dont le but est de favoriser l'émergence d'une citoyenneté internationale et la réalisation de projets de coopération et de solidarité des habitants du département, constitue à ce titre une initiative intéressante menée par une collectivité territoriale. Ce type de structure publique, qui vise à appuyer les associations porteuses de projets de développement par un suivi

personnalisé et l'accès à l'information, pourrait être généralisé au niveau des autres collectivités locales mais également au niveau national.

D'autres dispositifs, tels que des moyens d'identifier au niveau national les compétences des associations de migrants afin de les mettre en adéquation avec les besoins locaux paraissent judicieux. Nous connaissons deux exemples d'expériences de ce type : une en France et une en Belgique. En France, l'institut Panos a mené entre 1996 et 2004 un tel programme. Des bourses étaient mises à disposition des migrants afin d'effectuer des missions d'échange de compétences et de savoir-faire au bénéfice d'associations locales. En Belgique, le programme MIDA Grand Lacs, mis en œuvre par l'organisation internationale pour les migrations avec le soutien de la Direction générale de la coopération au développement, participe du même objectif. Il consiste à mettre en place un mécanisme d'analyse des besoins des secteurs qui souffrent d'un déficit de ressources humaines qualifiées dans les trois pays concernés (Burundi, République Démocratique du Congo, Rwanda). Parallèlement, un mécanisme d'enregistrement des disponibilités des membres de la diaspora est mis en place. En croisant les données, le programme permet d'organiser des missions de transfert de compétences au bénéfice d'organisations locales. Si ces deux programmes ne concernent pas spécifiquement les responsables associatifs migrants, un tel dispositif pourrait être imaginé pour mettre en adéquation les compétences des OSIM et les besoins locaux en la matière.

Il est possible enfin de créer, au niveau national, des outils de communication qui permettent de rendre plus visibles les initiatives et projets des OSIM. Deux initiatives privées participent de cet objectif. La FAFRAD édite par exemple une lettre d'information bimensuelle sur les thématiques qui la concernent et accorde dans chaque bulletin une page pour présenter l'action d'une des OSIM qu'elle accompagne. La FAFRAD a pour dessein



d'élargir ce projet au niveau européen, en collaboration avec des associations italiennes, espagnoles et allemandes. Une autre initiative intéressante est un programme télévisé intitulé *Initiative Africa*, créé en septembre 2002 par la société de production People TV. Le but de cette émission, diffusée sur 34 chaînes nationales hertziennes africaines et sur quatre chaînes satellitaires européennes, est de médiatiser des projets menés par des africains ou des migrants africains dans leurs pays<sup>34</sup>.

Plusieurs initiatives complémentaires aux dispositifs existants permettraient ainsi de renforcer les moyens d'action des OSIM. D'une part en renforçant les compétences humaines dont elles disposent, d'autre part en facilitant leur action quotidienne, par des financements adaptés et des dispositifs qui leur permettraient d'élargir leur action.

## 2) *Intégrer les migrants dans la configuration développementiste*

La mise en place de dispositifs permettant de renforcer les moyens d'action des OSIM contribuerait à appuyer leur présence au sein de la configuration développementiste. Certains dispositifs de ce type existent mais ils restent encore insuffisants. Les OSIM souffrent également d'une moindre insertion dans la communauté du développement. En raison de leurs atouts spécifiques, les OSIM sont pourtant des partenaires potentiels pour tous les autres acteurs du développement et pourraient contribuer plus activement à la réflexion sur la solidarité internationale.

---

<sup>34</sup> D. KA, « Initiative Africa, ou comment faire connaître ses projets à la télévision », *LFA*, n°59, novembre-janvier 2005, p.14.

## **a. Promouvoir de nouvelles formes de collaboration avec les autres acteurs du développement**

Les liens que les responsables d'OSIM entretiennent avec les populations de leurs pays d'intervention, leur connaissance du terrain ainsi que leur capacité de cofinancement, en font des partenaires potentiels pour les autres acteurs du développement. Or, nous avons vu que les OSIM pâtissent d'une image négative concernant leurs compétences, qui découragent leurs partenaires potentiels de faire appel à elles. Toutefois, cette méfiance n'est pas générale et certains acteurs collaborent déjà avec les OSIM dans le cadre de leurs actions de développement. C'est le cas en particulier des collectivités territoriales, à travers leurs projets de coopération décentralisée.

Le cas de la collaboration entre les associations originaires de Figuig, au Maroc, et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis en fournit un exemple. En juin 2000, un protocole de coopération a été signé entre le Conseil Général et la ville de Figuig. Le protocole mentionne explicitement qu'une collaboration avec les migrants est souhaitée. Au niveau local, le Conseil Général entend favoriser de la sorte l'intégration des ressortissants de Figuig ainsi que leur participation à la vie politique locale. La Fédération des Associations de Figuig, créée à cette occasion, joue également un rôle de conseil et d'appui auprès des élus locaux en charge de la collaboration avec Figuig, leur permettant de mieux appréhender la réalité de ce village<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> MH CHAMBRIN et M WADOUX, L'implication des migrants résidant en France dans les actions de développement de leur ville d'origine, l'exemple de Figuig (Maroc), Rapport écrit dans le cadre du DESS DCAH, Paris I la Sorbonne.

De la même façon, une étroite collaboration a été nouée entre la ville de Montreuil et une association de migrants originaires du Mali, l'Association du Cercle de Yélimané en France (ADCYF). Cette collaboration, qui dure depuis vingt ans, a été initiée par les migrants eux même. De nombreux projets de développement sont nés de ce partenariat : adduction d'eau, périmètres maraîchers, santé... Depuis octobre 2004, un Programme d'Appui au Développement Durable de Yélimané (PADDY) a été lancé dans le cadre de cette collaboration, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Le programme vise à améliorer la gestion des ressources en eau et des systèmes de production agricole pour réintroduire 800 hectares de riziculture. Ses objectifs sont de favoriser la création d'emplois et de diminuer l'exode rural dans la région. D'un montant total de 11 millions d'euros, le PADDY est cofinancé par la Mairie de Montreuil, le gouvernement malien (1,5 million), les bénéficiaires (1 million) et les associations de migrants (1,1 millions). Pour les élus locaux, les associations de migrants sont des partenaires efficaces des actions de coopération décentralisée. Ces derniers leurs permettent de surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre de projets dans un pays étranger : connaissance des rouages de la société d'intervention, us et coutumes... Les migrants prennent part aux décisions concernant les interventions à mener, à la conception même des projets. Ils participent activement à la préparation des missions sur le terrain, font jouer leurs contacts locaux pour en faciliter le déroulement. Le budget des actions est également réalisé en étroite collaboration avec les associations de migrants qui sont mieux informées sur les niveaux de prix pratiqués au Mali.

Ces deux exemples de collaborations réussies avec des associations de migrants dans le cadre de projets de développement des pays d'origine nous encouragent à penser

qu'il serait possible de nouer de tels partenariats avec d'autres acteurs du développement. En effet, si les collectivités territoriales ont un intérêt personnel à ce que les migrants s'impliquent dans la vie politique locale, l'apport dont ils sont porteurs dans le cadre de projets de développement peut également intéresser d'autres acteurs du développement, tels les ONG ou les organismes nationaux de coopération (Agence Française de Développement, MAE). Nous avons vu que cet apport se situe à différents niveaux, que ce soit dans le conseil pour mieux appréhender les réalités locales des pays d'intervention ou dans le cofinancement même des projets.

Si de nouveaux partenariats peuvent être noués au sein de la société française, les associations de migrants ont également intérêt à collaborer d'avantage avec les institutions de leurs pays d'origine. En particulier dans le cadre de la mise en œuvre des processus de décentralisation dans certains de ces pays, les collectivités territoriales qui y émergent pourraient devenir de réels partenaires pour les OSIM.

Avec la généralisation de la décentralisation, les communes se retrouvent au cœur des rapports entre les acteurs qui oeuvrent pour le développement. La question de l'articulation des initiatives des OSIM avec les priorités définies par les communes se pose désormais avec acuité. Si les apports des migrants peuvent concourir de façon précieuse à un meilleur équipement des villages (cf. vallée du fleuve Sénégal), les priorités définies dans les plans de développement que les communes élaborent ne sont pas toujours prises en compte.

Jusqu'à présent, peu de responsables associatifs migrants prennent en compte l'échelon communal dans leurs démarches de solidarité. Le risque est donc réel de voir se juxtaposer deux démarches de planification et d'investissement, à partir de deux systèmes

de priorités définis séparément. Pour contrer ces dysfonctionnements, Eric Force, du GRDR propose de « créer une collaboration pérenne et transparente sur le double espace incluant migrants et non migrants, en associant les partenaires au Nord aux processus de concertation qui sont déjà enclenchés au Sud »<sup>36</sup>. Il propose par exemple de mettre en place des « comités communaux » dont les objectifs seraient de centraliser et diffuser les informations sur les actions entreprises par tous les acteurs et de promouvoir la vivacité des échanges avec les autres partenaires non migrants au Nord.

Si certaines OSIM sont déjà impliquées dans des partenariats avec des collectivités territoriales, il serait judicieux de développer plus systématiquement de telles collaborations. Des actions conjointes associant OSIM, ONG, collectivités territoriales du Nord comme du Sud permettraient de renforcer l'efficacité des actions entreprises par chacun des ces acteurs.

#### **b. Intégrer les OSIM dans les espaces de concertation**

Les OSIM peuvent s'avérer être des partenaires efficaces dans la mise en œuvre de projets de développement. En favorisant de nouvelles formes de collaboration entre les associations de migrants et les autres acteurs du développement, il est possible d'améliorer la qualité des projets de développement ainsi que la coordination des actions en faveur du développement des pays d'origine. Par ailleurs, une participation accrue des OSIM aux

---

<sup>36</sup> E. FORCE (GRDR), « Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ? », *Traverses*, n°10, octobre 2001, pp. 1-26.

réflexions nationales sur le développement et la solidarité internationale permettrait également d'apporter un autre regard sur les pratiques.

A l'échelle locale, certaines associations de migrants ont su trouver leur place dans les dispositifs de coopération décentralisée. Par conséquent, il est possible d'imaginer qu'elles puissent jouer un rôle à l'échelle nationale. Pendant longtemps, la mise à l'écart des associations de migrants des instances nationales de concertation a été justifiée par un manque de structure représentative du mouvement. Aujourd'hui, après de nombreux efforts de structuration (dont la création du FORIM), ce problème ne se pose plus. Pourtant, si les associations de migrants participent désormais à certaines instances de concertation, leur visibilité reste limitée.

Au niveau du HCCI, les associations de migrants sont présentes via leur plate-forme nationale (le FORIM), alors que de nombreuses ONG sont doublement représentées : en leur nom propre (Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, Médecins du Monde, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Croix Rouge) et à travers la plate-forme Coopération Sud. Au niveau de la Mission pour la Coopération Non Gouvernementale (MCNG), la mobilisation des OSIM est également expressément souhaitée, mais leur influence réelle est limitée. Globalement, les OSIM sont peu présentes et peu visibles dans les instances de concertation inter-acteurs du développement. Citons par exemple les rencontres organisées par l'Agence Française de Développement avec les acteurs non gouvernementaux : sur les trois dernières rencontres, seule une OSIM a été présente, à une réunion seulement (Immigration Démocratie Développement, en septembre 2005).

La question de la participation des OSIM aux instances de concertation nationale est à replacer dans le cadre plus général de la consultation du tiers secteur (acteurs non gouvernementaux) dans la définition des politiques publiques. Si les grandes orientations de la politique d'aide au développement de la France sont prises sans réelle consultation des ONG, le rôle des OSIM est *a fortiori* encore plus limité. La prise en compte des migrants par les institutions en charge de l'aide au développement passe encore principalement par la question de la valorisation des transferts financiers des migrants (orienter ces transferts vers des domaines plus productifs). Mais au-delà de cette capacité de mobilisation de fonds en faveur du développement, nous avons montré que les migrants ont d'autres atouts qui pourraient être mis en valeur (proximité avec les bénéficiaires de l'aide, connaissance fine du terrain...).

En jouant d'un atout indéniable, à savoir la connaissance qu'elles ont des deux sociétés, les OSIM peuvent permettre d'instaurer des formes de dialogue et d'échanges entre les représentants de ces deux sociétés. Ces acteurs sont donc bien complémentaires d'autres acteurs de la coopération internationale et pour la plupart, se revendiquent comme tels. En favorisant la relation interculturelle, il ne s'agit pas pour eux de se substituer à d'autres mais bien de se faire un trait d'union entre les acteurs d'ici et de là-bas. La coopération internationale est affaire de négociation, d'échanges entre les pays d'origine de l'aide et ceux qui en bénéficient. En étant implantés au Nord et en entretenant des liens étroits avec certains acteurs au Sud, les migrants pourraient y occuper une place plus importante.

A l'heure des interrogations sur l'efficacité de l'Aide Publique au Développement, une meilleure coordination des divers acteurs s'avère nécessaire. Cette coordination doit passer par la création d'espaces de concertations transnationaux pour mettre en commun

les compétences et les outils d'aide au développement. Au sein de ces espaces, réunissant les acteurs du Nord (collectivités territoriales, état, ONG) et du Sud (représentants de la société civile, collectivités territoriales, institutions), les OSIM pourraient se faire traits d'union, agents de mise en relation ou en réseau entre ces divers acteurs.

Les difficultés que rencontrent les OSIM doivent ainsi faire l'objet de dispositifs spécifiques qui leur permettraient de devenir des acteurs plus efficaces dans l'appui au développement de leurs pays d'origine. Par ailleurs, leur action peut être renforcée dans le cadre de partenariats qui associeraient d'autres acteurs du développement. Inversement, les atouts spécifiques dont disposent les OSIM peuvent contribuer à améliorer les pratiques des uns et des autres, que ce soit dans la mise en œuvre des projets de développement ou dans la réflexion même sur le développement et la solidarité internationale.



## **Conclusion : Les OSIM, porteuses de nouvelles conceptions du développement**

Cet aperçu sur l'action des OSIM et sur leurs spécificités, nous a permis de montrer qu'elles jouent effectivement un rôle au sein de la configuration développementiste. Leur connaissance fine du terrain et les liens privilégiés qu'elles entretiennent avec les bénéficiaires des projets de développement en font des acteurs complémentaires des ONG, des collectivités territoriales et des promoteurs des politiques nationales de développement. C'est pourquoi il nous semble important de mettre en place de nouveaux dispositifs propres à renforcer leur rôle dans la solidarité internationale.

Une réflexion plus poussée doit également être menée sur la nature même de la coopération portée par les OSIM. La contribution principale des OSIM au développement des pays d'origine de leurs membres ne doit pas être appréhendée dans le cadre d'une visée de mise à niveau des économies du Sud avec les économies du Nord (qui prévaut encore chez certains acteurs du développement). Les OSIM sont porteuses d'une autre conception de développement qui n'est pas liée à la croissance économique. On leur reproche souvent de ne pas s'investir dans des domaines *productifs* : création d'entreprises, appui au secteur privé... La plupart des responsables associatifs migrants considèrent que ce ne sont pas des domaines où leur action peut s'avérer pertinente et se concentrent volontairement sur des projets sociaux : santé, éducation, accès aux services de base. Le développement que promeuvent les OSIM serait plutôt lié à la satisfaction des besoins élémentaires, à une dynamique de mobilisation sociale dans les régions d'origine de leurs membres. Elles permettent en cela de porter une conception du développement plus centrée sur l'humain.

Les OSIM sont également porteuses d'une autre conception sur la manière de « *faire du développement* ». Pour beaucoup de responsables associatifs migrants, le développement n'est pas uniquement l'affaire des acteurs du Nord qui interviennent dans les pays du Sud. Qu'il s'agisse de changement technique ou de changement social, la coopération internationale entre les pays du Nord et ceux du Sud s'apparente en effet trop souvent à une entreprise d'assistance des premiers envers les seconds.

Les conceptions de la solidarité internationale qui prévalent au sein des OSIM s'opposent à cette dichotomie ethnocentrique qui fait qu'on considère les pays du Nord comme ayant les moyens de mettre en œuvre des politiques de développement et les pays du Sud comme étant de simples bénéficiaires de l'aide internationale. Les OSIM sont présentes à la fois dans la configuration développementiste en France et dans les pays d'origine, via leurs partenaires locaux, avec lesquels ils entretiennent des liens de proximité. Cette double présence leur permet de désenclaver la notion de développement. Beaucoup de responsables associatifs migrants se considèrent comme des partenaires d'organisations du Sud qu'ils souhaitent appuyer, plutôt que comme des initiateurs omnipotents de projets de développement dans ces pays.

Enfin, les projets de développement initiés par des acteurs du Nord dans les pays du Sud consistent trop souvent à imposer des changements sans faire cas de l'existant (compétences, savoirs, savoir-faire locaux). Ces héritages des anciennes relations de domination sont ouvertement critiqués par les responsables associatifs migrants. La double appartenance sociale des migrants nous semble être un atout de taille pour promouvoir un véritable *codéveloppement*, qui pourrait se traduire par un échange mutuel de

connaissances et par une fructueuse confrontation des façons de penser. Si les responsables associatifs migrants parviennent à cultiver leurs conceptions spécifiques du développement, sans se laisser happer par les modes successives qui ont cours au sein de la configuration développementiste, il nous semble que les OSIM sont capables de promouvoir un tel *codéveloppement*.

---

# Annexes

## Table des annexes

**Annexe 1** : Associations accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005

**Annexe 2** : Tableaux récapitulatifs des associations accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005

**Annexe 3** : Budget des associations accompagnées par la FAFRAD

**Annexe 4** : Canevas de demande de subvention PRA-OSIM

## Associations accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005

Nom de l'association	Siège	Pays d'intervention	Date de création	Projets
<b>Association de la commune rurale de Diamou</b>	Créteil	Mali	1991	Route, puit, école, centre de santé
<b>Association des ressortissants de Ségou</b>		Mali		Atelier de tapisserie
<b>Association Des idées et des actions</b>		Sénégal		Festival international et développement de la région de Tambacounda
<b>Bénévoles franco-maliens pour l'aide au développement des localités de Madiha Waya-Moussala</b>	Aulnay-sous-bois	Mali		Périmètre d'aménagement hydro-agricole et pastoral
<b>Association SOBA</b>	Boissy-Saint-Léger	Burkina-Faso	2000	Centre de santé et de promotion sociale
<b>Association pour le développement de Diamaguene</b>	Thiais	Sénégal		Développement, formation, activités génératrices de revenus
<b>Association des ressortissants de la commune de Kouloun-Kayes en France</b>	Ivry-sur-Seine	Mali	2001	Distribution des soins de santé
<b>Association pour le développement de Diabal</b>	Brest	Sénégal		Centre de santé, coopérative agricole, pompe solaire, adduction d'eau
<b>Association pour la défense et la promotion de la démocratie</b>	Paris	Côte d'Ivoire		Foyer de jeunes filles, Mutuelle d'octroi de crédit
<b>Association pour le</b>	Clichy	Iran		Renforcement des capacités

<b>développement des échanges entre la France et l'Iran</b>				d'une association de femmes iraniennes
<b>Afrique Solidarité</b>	Bobigny	Guinée	1992	Formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication
<b>Association humanitaire Lumière</b>	Paris	Côte d'Ivoire		Hôpital pédiatrique, Orphelinat
<b>Association Action Plurielle</b>	Saint Maur des Fossés	République du Congo Brazzaville	2001	Centre de santé
<b>Les amis du PPRD</b>	Rueil Malmaison	République démocratique du Congo		Activités génératrices de revenus
<b>Association Cybell-Domas international</b>	Châtellerault	Mali, Sénégal, Cameroun, Côte d'Ivoire		Sensibilisation aux questions de santé
<b>Association du Mont Gangan</b>	Rosny-sous-Bois	Guinée	2005	Rénovation d'une école, forage de puit
<b>Solidarité France-Cameroun pour le développement local</b>	Trappes	Cameroun	2004	Mise en place d'un réseau de producteurs d'ananas biologiques
<b>Association Peuples et Villages du Congo</b>	Noisy-le-Sec	Congo	2001	Renforcement des organisations paysannes, Services de base
<b>Association Grenaux pour Samou</b>	Epinay-sur-Seine	Guinée-Conakry	2005	Réhabilitation d'une maison administrative, Construction de lieux d'hébergement
<b>Association pour le développement intégré de Gognedji et ses</b>	Paris	Sénégal	2002	Formation d'une équipe sanitaire

<b>environs</b>				
<b>INSEC Mission</b>	Paris	Mali	1983	Appui à une école vétérinaire, envoi de livres, médicaments et matériel informatique
<b>Aidez-nous à vous aider</b>	Champigny-sur-Marne	Cameroun	1998	Implantation d'une palmeraie, Rénovation d'une école, forage d'un puit
<b>Enfance espoir</b>	Grigny	République démocratique du Congo	2003	Aide à la réinsertion des enfants des rues, prévention VIH/SIDA
<b>Dunia Culture et Développement</b>	Epinay-sur-Seine	Côte d'Ivoire	1989	Construction d'un dortoir et d'une salle de classe
<b>Association pour le développement du Burkina</b>	Créteil	Burkina Faso	1994	Création d'activités génératrices de revenus pour des personnes séropositives
<b>Association générale des intervenants retraités</b>	Amfreville	Guinée	1996	Construction de salles de classe
<b>Quatre villages pour la vie</b>	Garges les Gousses	Mali	1999	Construction d'une école primaire
<b>Association Tié-Bé</b>	Le Plessis Robinson	Burkina-Faso	2003	Réhabilitation d'un centre de santé
<b>Association des éleveurs de bovins et des agriculteurs de Madina-Gourel</b>	Paris	Sénégal	2004	Forage d'un puit
<b>Association Nord-Ouest Africa</b>	Les Mureaux	Bénin, Sénégal	1999	Coopérative agro-alimentaire de femmes
<b>Association de la</b>	Grigny	Congo	2000	Coopérative

<b>solidarité internationale du Congo Kinshasa-France</b>		démocratique		d'agriculteurs
<b>Association des producteurs d'Ankorefo</b>		Madagascar		Réhabilitation du réseau hydro-agricole
<b>Association culturelle pour le développement scolaire de Testaye</b>	Paris	Mauritanie		Réseau d'adduction d'eau potable
<b>Association des ressortissants et amis de Banan Tekadougou</b>	Sarcelles	Mali	2002	Construction d'un pont pour le désenclavement
<b>Association Nianandougou</b>	Paris	Mali	1999	Construction d'un centre de santé
<b>Association des ressortissants de Tachott en France pour le développement</b>	Paris	Mauritanie		Services de base
<b>Métissage</b>	Bobigny	Afrique	2003	Commerce équitable
<b>Association des ressortissants du village de Guiranourou</b>		Mali		Construction d'une école



## Tableaux récapitulatifs des associations accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005<sup>37</sup>

### Type de projet<sup>38</sup>

<b>Accès aux services de base</b>	Education primaire	8
	Santé	11
	Accès à l'eau	7
	Désenclavement	1
<b>Création d'activités génératrices de revenus</b>	Agriculture	9
	Autre	5
<b>Aide à l'enfance</b>		3
<b>Sensibilisation SIDA</b>		2
<b>Formation professionnelle</b>		3
<b>Autre<sup>39</sup></b>		4
<b>Total</b>		53

### Pays d'intervention

Mali	10
Sénégal	7
Burkina-Faso	3
Côte d'Ivoire	4
RDC	4
Cameroun	3
Mauritanie	2
Guinée	4
Autre <sup>40</sup>	4
<b>Total</b>	<b>41</b>

<sup>37</sup> Ces tableaux ont été élaborés à partir d'un recensement qui comptait 38 associations.

<sup>38</sup> Les projets recensés peuvent avoir été déjà réalisés, être en cours ou en prévision.

<sup>39</sup> Projets classés *autre* : festival de musique, promotion sociale, promotion des femmes, tourisme équitable

<sup>40</sup> Pays d'intervention classés *autre* : Iran, Congo, Bénin, Madagascar

## Budgets des projets portés par des OSIM accompagnées par la FAFRAD<sup>41</sup>

Type de projet	Budget (en euros)
<b>Education</b>	
Construction d'une école primaire	20 000
Construction d'une école primaire	20 000
Construction d'un centre d'enseignement secondaire	40 000
Construction d'un centre d'enseignement secondaire	40 000
<b>Formation professionnelle</b>	
Atelier de formation à la mécanique	54 000
Centre de formation à l'informatique	27 000
Centre de formation à l'élevage	72 000
<b>Santé</b>	
Construction d'un centre de santé	120 000
Construction d'un poste de santé	30 000
Equipped d'un centre de santé	40 000
Construction d'un centre de santé	18 000
Construction d'un centre de santé	76 000
Sensibilisation au VIH/SIDA	5 000
<b>Projets agricoles</b>	
Création d'une coopérative agricole	40 000
Création d'une palmeraie	5 500
Création d'une coopérative agricole	23 000
Aménagement d'un périmètre agricole	20 000
<b>Accès à l'eau</b>	
Forage d'un puit	20 000
Réseau d'adduction d'eau potable	95 000
Projet d'adduction d'eau	180 000
<b>Autre</b>	
Construction d'un dépôt alimentaire	11 000
Construction d'une banque alimentaire	20 000
Création d'un centre culturel	15 000

<sup>41</sup> Ces projets ne correspondent pas aux 32 associations recensées pour les années 2004/2005. Ce sont ceux pour lesquels nous avons eu les données.

## Canevas de demande de subvention PRA-OSIM

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

<b>ASSOCIATION :</b>	<b>(nom)</b>		
	(sigle)		
Adresse :	(adresse)		
Téléphone :	(Tél.)	Télécopie :	(fax)
email :	(email)		

**Statut :** (*loi de 1901 – autre*)

**Lieu d'implantation du siège social** (si différent de l'adresse postale) :

**Date de création :**

**Références de déclaration à la préfecture :** n°:.....date:.....dept :.....

Date de publication au journal officiel :

**Objet de l'association :**

**Montant financier global consacré exclusivement aux activités de développement (cofinancement de projets dans les Pays en Développement, Education au Développement, aide alimentaire, aide d'urgence, envoi de volontaires, autres) durant les trois dernières années :**

Année :	Montant financier total en euros		
2000 :		Ou	
2001 :		Ou	
2002 :		Ou	

L'association compte parmi ses activités :

	oui	non
Actions de développement		
Sensibilisation / éducation au développement		
Aide alimentaire		
Aide d'urgence		
Envoi de volontaires		

Actions en faveur des réfugiés		
Autres (à préciser)		

**Composition de l'association :**

Président :	(Nom et prénom du président)
Directeur :	(Nom et prénom du directeur)
Secrétaire général :	(Nom et prénom du secrétaire général)
Trésorier :	(Nom et prénom du trésorier)
Autres :	(Noms, prénoms et fonctions)
Nombre de membres du conseil d'administration :	
Un contrôleur financier y siège-t-il ?	(oui/non)
n représentant du ministère des Affaires étrangères y siège-t-il ?	(oui/non) (si oui, indiquez son nom et sa fonction)

**Commissaire aux comptes :**

<b>L'association fait-elle appel à un commissaire aux comptes ? (oui / non)</b>	
Si oui : Nom :	
Adresse :	
Qualité :	

**Budget réalisé :**

	En 2000		En 2001		En 2002	
	En FF	En €	En FF	En €	En FF	En €
Budget global de l'association :						
Salaires (charges comprises)						
Loyers (nets de charges)						
Ressources propres						
Subventions publiques accordées						

**Adhérents :**

	En 2000	En 2001	En 2002
<b>Nombre d'adhérents :</b>			
<b>Nombre de cotisants :</b>			
<b>Montant des cotisations :</b>			

**Effectifs :**

<b>Effectifs en France :</b>	
Personnel salarié :	
Personnel bénévole :	

Autres (préciser) :	
---------------------	--

<b>Effectifs des permanents à l'étranger :</b>	
Personnel salarié :	
Personnel bénévole :	
Autres (préciser) :	

**Publications de l'association :**

**Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :**

## **DESCRIPTION DU PROJET (Plan Type)**

**Cadre**

**Lieu d'implantation et durée d'exécution**

**Environnement**

**Bénéficiaire et/ou groupe cible**

**Institutions concernées par la mise en œuvre du projet** (locales et/ou extérieures)

**Viabilité de l'opération envisagée :** moyens prévus pour l'autonomisation du projet

**Origine et objectifs du projet** (ces nouvelles formulations ne sont pas idéales, mais une simplification du " jargon " est nécessaire pour s'adapter à tous les publics concernés)

**Contexte de départ**

Analyse de la situation de départ, de l'environnement géographique, humain, économique, social, avec une présentation des problèmes à résoudre ou des progrès à réaliser qui justifient que le projet soit entrepris

**Objectifs poursuivis**

Un objectif spécifique qui répond à la question : pourquoi ce projet doit-il être entrepris ? et qui se décline en objectifs spécifiques (4 ou 5 au maximum) nécessaires et suffisants pour atteindre l'objectif spécifique à la clôture du projet).

**Evaluation économique et financière du projet**

**Organisation du projet et moyens à mettre en œuvre**

**Description quantitative et qualitative :**

Analyse de la situation de départ, de l'environnement géographique, humain, économique, social, avec une présentation des problèmes à résoudre ou des progrès à réaliser qui justifient que le projet soit entrepris

**Conditions éventuelles à réunir pour mener à bien le projet**

**Programmation et indicateurs de suivi** (Calendrier des actions prévues et pré-définition de résultats quantitatifs et qualitatifs attendus. Ils doivent être réalisés pour remplir les objectifs annoncés du projet et sont un point de départ à la future démarche d'évaluation).

**Particularités du projet**

**Schéma de financement**

**Coût total du projet**

**Répartition par source de financement**

**Montant de la requête au ministère**

## Bibliographie

### Ouvrages

- C. CONDAMINES, « Compte rendu du Colloque d'Evry », in Institut Panos, *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 79-80.
- C.CONDAMINES, « Préface : Migrations et coopération internationale », in Institut Panos, *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.11.
- C. DAUM, « Migrations, lien au pays d'origine et développement », in P. DEWITTE, **dir.**, *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999, pp. 385-390 ;
- P.GONIN, « Migrations développement : les utopies des années 90 », in Institut Panos Paris, *D'un voyage à l'autre : Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Institut Panos et Editions Karthala, 2001, pp. 25-46.
- CZ GUILLOMOTO et F. SANDRON, *Migration et développement*, Paris, La documentation française, 2003, pp. 131-136.
- Institut Panos Paris, *D'un voyage à l'autre : des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Paris, Editions Karthala, 2001.
- Institut Panos, *Europe des migrations/ Europe de développement*, Paris, Editions Karthala, 2005.
- Institut Panos, *Histoires de savoirs : migrations, mobilité des compétences et développement*, Paris, Editions Karthala, 2004.
- J.P. OLIVIER DE SARDAN, *Anthropologie et développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, Editions Karthala, 1995.

### Revue/ Articles de revues

- R. BLION, « Les associations françaises issues de l'immigration, nouveaux acteurs de la solidarité internationale », *Migrations Société*, vol. 12, n°12, novembre-décembre 2000, pp. 107-117.
- E. FORCE, « Les associations villageoises de migrants dans le développement communal : un nécessaire repositionnement ? », *Traverses*, n°10, 2001, pp. 1-26
- F. GUBERT, « Migrations et développement : une relation controversée », *Cahiers français*, n°307, mars-avril 2002.
- Institut Panos, « Les immigrés, acteurs du développement Nord-Sud ? Actes du séminaire organisé par l'Institut Panos Paris (1<sup>er</sup>-4 juin 1999) » *Migrations Société*, vol. 12, n°67, février 2000, pp. 35-127.
- T.LACROIX, « Les organisations de solidarité internationale issues de l'immigration marocaine », *Passerelles*, n°28, 2004, pp. 89-99.
- B. PORQUE et I. SACKO, « Un appui au développement durable des ressortissants maliens par la réalisation d'adductions d'eau potable », *Villes en développement*, N°66, janvier 2005, pp. 6-7.

## **Publications associatives**

Y. DEMBELE et D. KA, « Le codéveloppement, du concept à la mise en œuvre sur le terrain », *Liaison Franco-Africaine (LFA)*, n°63-64, septembre 2005.

D. KA, « Initiative Africa, ou comment faire connaître ses projets à la télévision », *LFA*, n°59, novembre-janvier 2005.

Interview de C. CONAN, propos recueillis par D. KA, « Canaliser les énergies de la diaspora vers le développement des pays d'origine », *LFA*, n°63-64, septembre 2005.

F. GUIMONT, « Sur les traces des migrants », *Faim développement Magazine*, N° 184, mars 2003, p. 20.

D. KA, « Le codéveloppement dans les programmes classiques de coopération », *LFA*, n°63-64, septembre 2005.

*LFA*, n°56-57, mai-août 2004.

## **Littérature « grise »**

C. CONNAN, *Le codéveloppement, présentation générale*, Ministère des Affaires Etrangères, CODEV n°116, Paris, 14/09/2004.

C. DAUM, *Typologie des Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration*, Groupe de recherches et d'études Migrations et transformations sociales (GREM), 2000.

Commission Européenne, *Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union Européennes avec les pays tiers*, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, Bruxelles, le 3/12/2002.

HCCI, *Le rôle des migrants, élément essentiel d'une nouvelle politique de coopération*, Avis du Haut Conseil de la Coopération Internationale, Groupe de travail Flux migratoires et développement, adopté le 22 janvier 2002.

B. HUSSON et B. SALL, *Migration et développement, Evaluation de l'action du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural*, novembre 2000.

S. NAIR, *Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de codéveloppement liée aux flux migratoires*, Ministère des affaires étrangères, Paris, 1997.

C. QUIMIAL, « Le rôle des immigrés dans les projets de développement et les formes de coopération possibles dans la vallée du fleuve Sénégal », *Migration et développement*, OCDE, 1994, pp. 329-332.

B. WOODS, « Stratégies de développement et migrations : nature des liens et principaux enseignements », *Migration et développement*, OCDE, 1994, pp. 159-172.

## **Travaux universitaires**

MH CHAMBRIN et M. WADOUX, *L'implication des migrants résidant en France dans les actions de développement de leur ville d'origine, L'exemple de Fuigig (Maroc)*, Université Paris I- la Sorbonne.

M. PORTMANN, *Le codéveloppement*, Mémoire de maîtrise de Sciences Politiques, sous la direction de J. VALLUY, Université Paris I- Panthéon Sorbonne, juin 2003.



## Presse

C. CANS, « Reportage : du Sahel à Paris », *Jeune Afrique/ l'Intelligent*, n°2316, du 29 mai au 4 juin 2005, pp. 82-85.

J. CHATAIN, « Mali, l'exigence d'une coopération tripartite », *L'Humanité*, 1<sup>er</sup> janvier 1998.

C. DAUM, « Développement des pays d'origine et flux migratoires : la nécessaire déconnexion », *Le Monde Diplomatique*, avril 1998, pp. 14-15

« Maliens, migrants, et bâtisseurs d'écoles », *Le Monde de l'éducation*, octobre 2003, pp. 64-69.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION : LES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DE LEURS PAYS D'ORIGINE .....</b>	<b>7</b>
<b>I. LES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES DES MIGRATIONS (OSIM), AU COEUR DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE .....</b>	<b>13</b>
<b>A. EMERGENCE ET STRUCTURATION DES OSIM .....</b>	<b>13</b>
1) <i>Genèse du mouvement associatif migrant engagé dans la solidarité internationale.....</i>	<i>14</i>
a. Les premières associations de migrants : la solidarité communautaire.....	14
b. Les premiers projets de développement portés par des migrants.....	17
2) <i>Structuration et renforcement des OSIM.....</i>	<i>21</i>
a. La mise en place d'un réseau pour la reconnaissance des OSIM.....	22
b. Reconnaissance institutionnelle et renforcement des OSIM.....	26
<b>B. LES OSIM ET LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT AUJOURD'HUI.....</b>	<b>31</b>
1) <i>Panorama des OSIM .....</i>	<i>31</i>
a. Typologie des OSIM .....	32
b. Caractéristiques des OSIM.....	35
2) <i>Les projets de développement portés par des migrants.....</i>	<i>38</i>
a. Motivations des projets initiés par les OSIM.....	39
b. Types de projets initiés par les OSIM .....	40
<b>II. RENFORCER LE ROLE DES OSIM DANS LA SOLIDARITE INTERNATIONALE.....</b>	<b>44</b>
<b>A. LES SPECIFICITES DES OSIM COMME ACTEURS DU DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>44</b>
1) <i>Les atouts des OSIM dans leurs actions en faveur du développement .....</i>	<i>44</i>
a. Une connaissance fine du terrain, des liens privilégiés avec les bénéficiaires.....	45
b. Une double appartenance mise au service de la solidarité internationale .....	48
2) <i>Difficultés rencontrées et limites à l'action des OSIM.....</i>	<i>51</i>
a. Des limites en termes de moyens d'action.....	52
b. Des projets modestes et une reconnaissance limitée.....	55
<b>B. VALORISER L'APPORT DES MIGRANTS AU DEVELOPPEMENT DE LEURS PAYS D'ORIGINE .....</b>	<b>58</b>
1) <i>Renforcer les moyens d'action des OSIM.....</i>	<i>58</i>
a. Renforcer les compétences disponibles au sein des OSIM.....	59
b. Renforcer les dispositifs d'appui aux OSIM.....	62
2) <i>Intégrer les migrants dans la configuration développementiste.....</i>	<i>65</i>
a. Promouvoir de nouvelles formes de collaboration avec les autres acteurs du développement .....	66
b. Intégrer les OSIM dans les espaces de concertation.....	69
<b>CONCLUSION : LES OSIM, PORTEUSES DE NOUVELLES CONCEPTIONS DU DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>76</b>
<b>Table des annexes.....</b>	<b>76</b>
<b>Associations accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005 .....</b>	<b>77</b>
<b>Tableaux récapitulatifs des associations accompagnées par la FAFRAD en 2004/2005.....</b>	<b>81</b>
<b>Budgets des projets portés par des OSIM accompagnées par la FAFRAD .....</b>	<b>82</b>
<b>Canevas de demande de subvention PRA-OSIM.....</b>	<b>83</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>87</b>